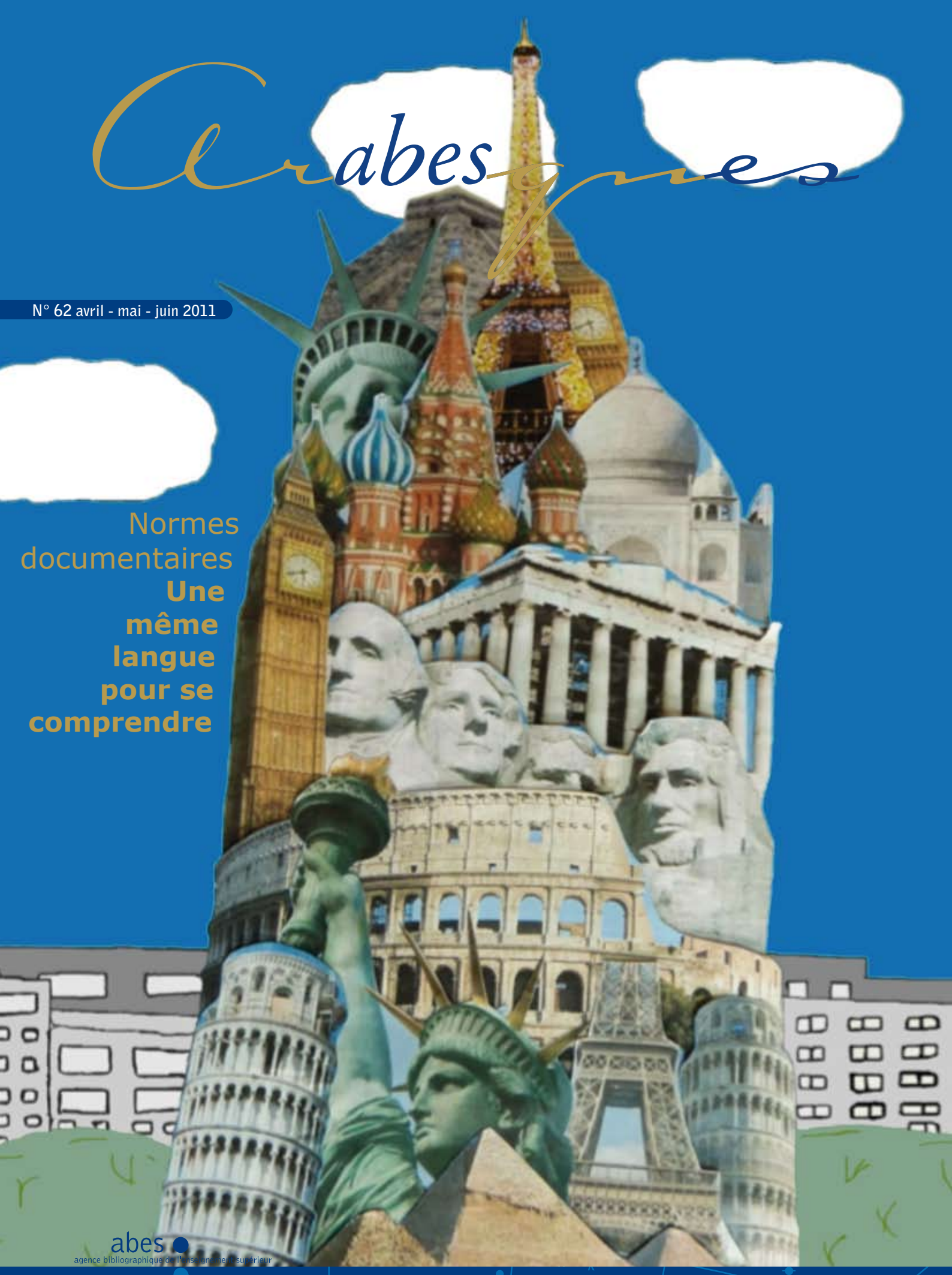
Arabesques

N° 62 avril - mai - juin 2011

Normes documentaires

Une même langue pour se comprendre



abes
agence bibliographique de l'enseignement supérieur

3 Éditorial

Sommaire



Dans le ciel lorrain
Photo Brigitte Blanc
www.lyceediderotnarbonne.fr
blanc.br@voila.fr

Dossier

Normalisation

4 L'utilité des normes

6 L'IFLA : une agence normative ?

8 RDA : une cuisine *high-tech* éclairée au pétrole ?

13 Le *records management*



Yves Barros
Archimag
n° 204
mai 2007
© Archimag/yves barros@free.fr

18 Cap sur… l'Est
Les BU du PRES de Lorraine

16 Vers le web sémantique ?
Les bibliothèques face aux normes du web

20 Actualité

22 Agenda

Couverture



Tour de Babel
Kiana von Schœn, classe de 5e A
Dans ce n° d'*Arabesques*, les tours de Babel, « un lieu où l'on parle toutes les langues », viennent de la classe d'arts plastiques de Mme Nathalie Vaillant, enseignante au collège du Moulin-Blanc à Saint-Tropez, et ont été réalisées pour un exercice intitulé « Tous ensemble pour une nouvelle tour de Babel ! »
www.ac-nice.fr/college-moulinblanc

Avons-nous vraiment besoin de RDA ?

Le débat sur le nouveau code de catalogage RDA (Resource Description and Access) s'est ouvert dans la communauté des bibliothécaires français il y a au moins deux ans.
En fait de débat, il s'agissait plutôt d'interrogations perplexes sur RDA et ses éventuelles implications sur nos catalogues et nos méthodes de travail.
Or, jusqu'à très récemment, les enjeux de RDA sont restés nébuleux. Qu'est ce que RDA ? À quoi ça sert ? Quels bénéfices pour les publics de nos bibliothèques ? La question demeurait confinée au cercle restreint des experts en modèles de données et normalisation dont le jargon n'aide guère à la dissémination des travaux : FRBR (et ce merveilleux néologisme de « FRBRisation des catalogues »), FRAD, AACR, AFNOR, CG 46/CN 357/GE 6, etc.
Tout concourt à confiner le débat au seul cercle des hyper-spécialistes.

C'est pourquoi la commission générale 46 d'AFNOR (celle qui est chargée des questions d'information et de documentation) a décidé de mettre en place une structure de travail et de décision dont la feuille de route consiste à cerner les enjeux à partir d'une analyse fine de RDA.
Cette structure repose d'une part sur un groupe de travail composé d'experts ; ce groupe, qui se réunit dans le cadre d'AFNOR, a pour mission d'analyser le nouveau code et d'évaluer les scénarios d'implémentation de RDA, leurs implications sur les SIGB et les catalogues existants, sur les échanges et les fournitures de données, les mises à niveau de l'existant.
Le deuxième niveau est constitué par un comité stratégique composé de représentants des tutelles (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la culture et de la communication, CNFPT), de la BNF, de l'ABES, des associations et fédérations professionnelles (ADBU, AURA, ADBDP, ADBGV, ABF, FULBI, IABD), des organismes de formation professionnelle (ENSSIB, CNFPT), de représentants d'AFNOR. Un consultant connaissant bien la problématique des SIGB est également associé aux travaux du comité stratégique.

C'est ce comité qui prendra la décision d'implémenter ou non, et sous quelle forme, RDA en France. J'en assure la présidence et en accord avec le nouveau président de la CG 46, Pierre Fuzeau, je continuerai de l'assurer jusqu'à la décision finale. J'insiste donc sur le fait que la décision sera prise à ce niveau politique et non par les experts.
C'est ce niveau politique qui pèsera toutes les implications en matière de bénéfices pour les publics et les mettra en relation avec les coûts induits : évolutions des SIGB, formations notamment. Bien entendu, ce comité prendra en compte le contexte international. La décision des pays anglo-saxons à l'issue des tests en cours est à ce titre très attendue.

RDA est présenté par ses promoteurs comme l'outil permettant de créer des catalogues de contenus regroupant les œuvres, quelles que soient leurs expressions et manifestations. Présenté ainsi, RDA serait effectivement un grand progrès. Mais est-ce bien le cas ?
N'existe-t-il pas d'autres moyens d'arriver au même résultat, plus simples, moins dépendants d'un code d'inspiration très anglo-saxonne ? Ne confond-on pas RDA et FRBRIsation des catalogues ?
Il reviendra au comité stratégique d'en décider.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES

L'utilité des normes

La normalisation : son rôle, son fonctionnement

La normalisation est définie par le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009. Elle sert à fournir des documents de référence élaborés de façon consensuelle par toutes les parties intéressées, relatifs aussi bien à des produits, des services, des méthodes, des processus ou des organisations. Un document est reconnu comme une norme à partir du moment où les caractéristiques qui y sont définies obtiennent le consensus de l'ensemble des acteurs du secteur et qu'il est établi par un organisme de normalisation reconnu.

La norme permet à la fois de s'entendre sur un langage commun et d'harmoniser des pratiques. Elle est aussi un facteur permettant de faciliter la compatibilité technique de matériels et l'interopérabilité de systèmes. Elle fournit des modes de preuve de conformité à la réglementation et donne ainsi confiance aux utilisateurs, aux consommateurs, aux pouvoirs publics. La norme propose des solutions aux questions techniques, commerciales et sociétales. Elle représente donc l'état de l'art à un moment donné. En règle générale, une norme n'est pas obligatoire, son application résulte d'un choix volontaire. Mais pour des raisons d'ordre public, de santé, de sécurité, etc., elle peut être rendue obligatoire par les pouvoirs publics[1].

L'organisation de la normalisation

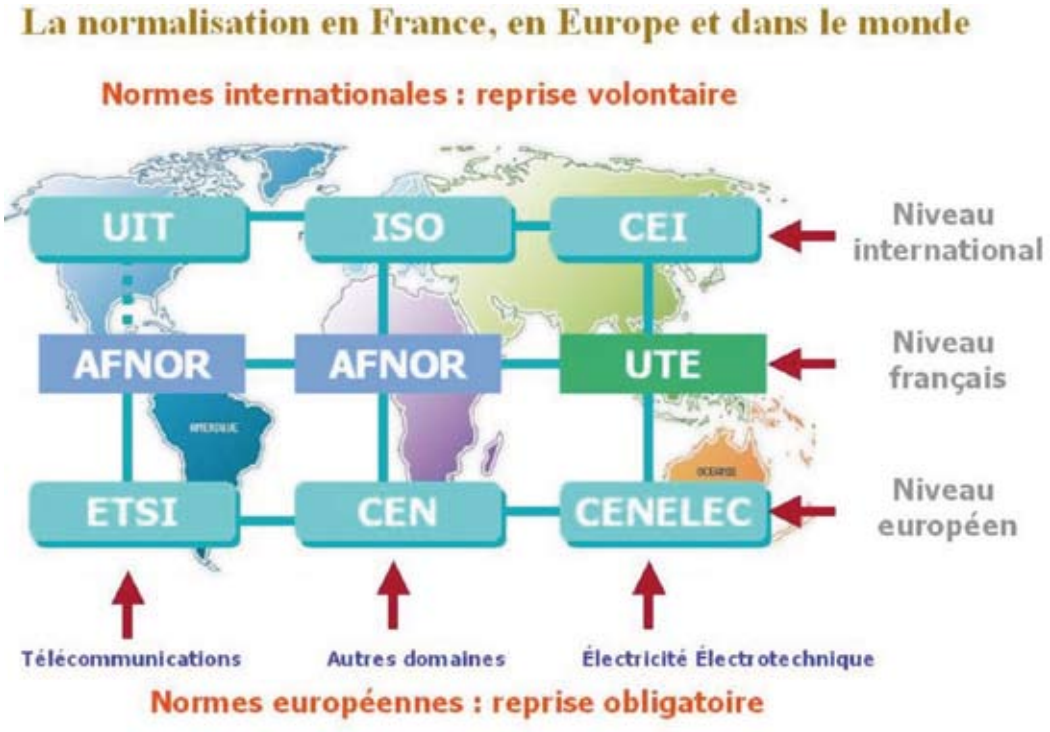
L'ISO[2], Organisation internationale de normalisation, créée en 1947 afin de « faciliter la coordination et l'unification internationales des normes industrielles », est l'organisme chargé d'établir les normes internationales. Seuls les organismes de normalisation nationaux peuvent participer à l'ISO.

Les normes ISO sont élaborées au sein de comités techniques (TC : Technical Committee) et de sous-comités constitués d'experts représentants des délégations nationales et non pas les établissements pour lesquels ils travaillent.
En France, l'AFNOR[3], placée sous la tutelle du ministère chargé de l'Industrie, est d'une part responsable de la coordination des activités de normalisation au niveau national, et elle est d'autre part chargée de l'élaboration de normes dans les secteurs transversaux, dont celui de l'information et de la documentation (la normalisation dans des secteurs ciblés étant prise en charge par des bureaux de normalisation sectoriels - BN).

Le rôle des organismes de normalisation nationaux est d'animer et de coordonner les travaux, de servir d'appui et de conseil aux experts en leur fournissant leur connaissance du système normatif. De leur côté, les experts apportent leur compétence technique et leur connaissance des enjeux du secteur, défendent leur position, participent à la prise de décisions et représentent la France dans les travaux de normalisation internationaux.

Processus d'élaboration d'une norme AFNOR

Nous partirons de l'exemple d'une norme française homologuée (dont le processus d'élaboration diffère légèrement de celui d'une norme ISO). Lorsqu'un besoin est identifié, et après s'être assuré que le besoin était partagé par un ensemble d'acteurs représentatif, les membres de la commission de normalisation rédigent un projet de norme, en recherchant le consensus sur tous les aspects du projet. Un fois ce dernier validé par la commission, il est soumis à une enquête publique, en général de deux mois, au cours de laquelle toute personne peut participer et donner son avis. La norme est ensuite publiée en tant que norme française homologuée (« NF »). Par ailleurs une norme n'est jamais figée. Elle est en effet soumise automatiquement à une révision quinquennale, lors de laquelle la commission peut décider de réviser cette norme si besoin, ce qui lui permet d'être toujours en phase avec l'actualité.



Constitution du ISO/TC 46 et suivi par les commissions AFNOR/CG 46

ISO/TC 46 – Information et documentation	AFNOR/CG 46 – Information et documentation
WG 2 Codes des noms de pays	GE2 Code pays
WG 3 Conversion des langues écrites	
WG 5 Boîtes à archives (dissous en 2010)	CG 46/CN 10 – Conservation des documents
WG 6 Stockage pour matériaux d'archives	
TC 46/SC 4 – Interopérabilité technique	CG 46/CN 4 – Interopérabilité technique
TC 46/SC 8 – Qualité - Statistiques et évaluation des résultats	CG 46/CN 8 – Évaluation des résultats
TC 46/SC 9 – Identification et description	CG 46/CN 6 – Numérotation et identification
	CG 46/CN 357 – Modélisation, production et accès aux documents
TC 46/SC 11 – Records Management	CG 46/CN 11 – Gestion des informations et documents d'activité

En information et documentation

À l'ISO, l'élaboration de normes dans le domaine de l'information, de la documentation et de l'archivage se fait principalement au niveau du comité technique ISO/TC 46 « Information et documentation ». Le TC 46 a pour objet la normalisation des pratiques relatives notamment aux bibliothèques, aux centres de documentation et d'information, à l'édition, aux archives, à la gestion des informations et documents d'activité, aux sciences de l'information[4]. Le TC est composé de sous-comités, constitués eux-mêmes de groupes de travail. En fonction de leur objet, certains groupes de travail sont directement rattachés au TC.

La France (AFNOR) détient actuellement le secrétariat du TC 46, et a proposé à la présidence en 2009 Françoise Pellé, directrice de l'ISSN, nomination validée jusqu'en 2014. Une position qui s'avère stratégique s'il en est pour faire reconnaître les intérêts français dans ce domaine.

D'autres comités techniques intéressent aussi le monde de l'information, de la documentation et de l'archivage : le TC 171 « Applications en gestion des documents » (contrôle qualité et intégrité des documents), le TC 176 « Management et assurance de la qualité », ainsi que le comité technique conjoint ISO/CEI JTC 1 « Technologie de l'information ».

Au plan français, le miroir du comité technique ISO/TC 46 « Information et documentation » est la commission générale CG 46[5] « Information et documentation », qui coordonne un ensemble de commissions nationales, dont certaines constituées en groupes d'experts, le secrétariat étant assuré par l'AFNOR. Les commissions nationales relevant de la CG 46 ont la responsabilité de produire les normes françaises applicables au secteur de l'information et de la documentation, de contribuer à l'élaboration des normes internationales ainsi que de fournir les versions françaises de ces dernières. Les grands axes qui y sont poursuivis sont de plusieurs ordres : la terminologie, la description documentaire, la production de documents numériques et de leurs métadonnées, l'accès à l'information, la préservation et la gestion des droits de la propriété intellectuelle, l'échange des données bibliographiques, la conservation des documents, l'organisation, la gestion et l'évaluation de son activité.

Les experts participant à ces commissions nationales viennent d'horizon divers : bibliothécaires, archivistes, documentalistes, mais aussi éditeurs, sociétés de gestion de droits, industriels, chacun venant faire valoir ses intérêts mais aussi faire avancer le processus normatif en information et documentation.

Katell Gueguen & Patricia Le Galèze

AFNOR : Association française de normalisation
www.afnor.fr
Katell Gueguen katell.gueguen@afnor.org

Ministère de la culture et de la communication
Service du livre et de la lecture www.culture.gouv.fr
Patricia Le Galèze patricia.le-galeze@culture.gouv.fr

[1] http://www.afnor.org/profils/activite/industrie/normes-obligatoires

[2] http://www.iso.org/iso/fr/home.htm

[3] http://www.afnor.org/

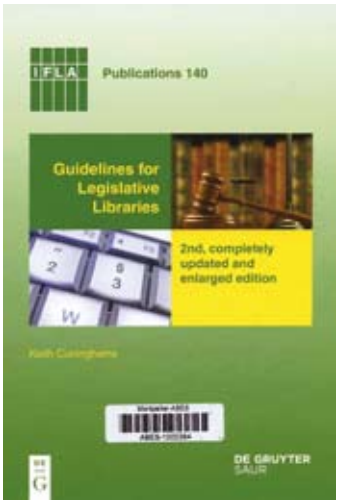
[4] http://www.iso.org/iso/fr/standards_development/technical_committees/list_of_iso_technical_committees/iso_technical_committee.htm?commid=48750

[5] http://www2.afnor.org/espace_normalisation/structure.aspx?commid=3157

L'IFLA

Une agence normative ?

Guidelines for Legislative Libraries
Keith Cuninghame
Éd. De Gruyter Saur, 2009
(IFLA Publications 140)
2e éd. mise à jour et augmentée



La question du rôle de l'IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions) comme organisme de création et gestion de normes, dans le domaine des activités des bibliothèques et des centres de documentation, doit se poser d'emblée.
Au niveau international, on reconnaît la légitimité de l'ISO pour les normes en général et de UIT[1] pour les normes des télécommunications. Au niveau national et européen, les bibliothécaires français se réfèrent à l'AFNOR ou, éventuellement, au CEN[2] au niveau européen.
Ils ne pensent pas nécessairement à l'IFLA en tant que fournisseur de normes. Pour beaucoup de bibliothécaires, l'IFLA est surtout associé à ses activités de plaidoyer ou d' « advocacy » dans le domaine de la liberté d'expression, de l'accès à l'information et de la protection de la propriété intellectuelle ; ou des programmes de développement des associations des professionnels de l'information. Ce sont les aspects qui sont, le plus souvent, mis en évidence et qui retiennent l'attention des professionnels de l'information. Mais, l'IFLA joue bel et bien un rôle dans le domaine des normes.

Comment se définit le rôle de l'IFLA dans le domaine des normes ?

Il faut tout d'abord se référer à sa mission. L'IFLA est la principale organisation internationale non-gouvernementale indépendante, qui a comme but de défendre les intérêts des bibliothèques et services documentaires ainsi que ceux de leurs utilisateurs.
De cette mission[3], découlent trois objectifs principaux :

1 **promouvoir des normes** de qualité pour les services de bibliothèques et d'information,

2 **développer une compréhension** de l'importance de la valeur de services de qualité que les bibliothèques et services d'information fournissent,

3 **représenter les intérêts** de ses membres partout dans le monde.

Cette mission ne signifie pas que l'IFLA est, fondamentalement, une organisation qui a comme principal but d'établir des normes, mais qu'elle fait en sorte d'encourager le développement et l'application de normes. En faisant la promotion de l'importance des normes et de services de qualité, l'IFLA sous-entend que des exigences minimales internationales doivent exister afin d'évaluer ces services. Dans beaucoup de cas, il s'est avéré que des normes nationales ou internationales n'existaient pas ou qu'elles n'étaient pas adaptées à la réalité économique ou aux différents stades de développement des bibliothèques dans le monde. C'est ainsi que le rôle de l'IFLA, dans les activités de normalisation, s'est progressivement imposé depuis les années 1960, surtout en réaction à des besoins qui nécessitaient des règles permettant un consensus sur une tâche ou un service bibliothéconomique.

Depuis ce moment, l'IFLA a progressivement intégré les tâches normatives dans ses objectifs. Dans sa planification stratégique actuelle, des activités prioritaires sont fixées annuellement pour développer ces objectifs et c'est sur la base des activités prioritaires que ses unités professionnelles (sections, activités fondamentales) les développent dans le cadre de projets et d'actions. Ces unités professionnelles initient, développent et valident des normes qui répondent aux besoins de la profession au niveau international et selon les activités prioritaires de l'IFLA.

La première initiative importante de l'IFLA, dans le domaine des normes internationales, a été l'organisation à Paris en 1961 de la conférence internationale sur les principes fondamentaux du catalogage[4]. Le principal résultat de cette conférence à été la publication des « Principes de Paris » et constitue la première publication « normative » significative de l'IFLA. Cette publication a été une étape décisive dans le rôle et la place de l'IFLA dans les travaux bibliographiques internationaux. Lors d'une deuxième conférence internationale d'experts du catalogage à Copenhague en 1969, l'IFLA fut chargée de rédiger un nouveau code de catalogage international, dont le résultat fut la publication en 1971 de la Description bibliographique internationale normalisée pour les monographies, plus connue sous l'abréviation ISBD(M). Au même moment, l'IFLA s'est engagée dans d'autres travaux normatifs dans le domaine des prestations de bibliothèques, notamment avec la publication en 1971 des « Standards for Public Library Buildings » et, en 1977, avec la publication de « Standards for Public Libraries ».

Cet engagement de l'IFLA s'est manifesté également durant cette même décennie par une professionnalisation de ses activités via la création de nouvelles unités professionnelles (sections et divisions). Au niveau bibliographique, l'IFLA, avec le soutien de bibliothèques nationales, a pris alors des mesures pour établir une base organisationnelle stable, pour assurer le développement et le maintien de ses activités normatives dans le domaine du contrôle bibliographique, domaine qui prenait progressivement plus d'importance. La création par l'IFLA de l'Universal Bibliographic Control (UBC) Office, en 1971 au British Museum, et le transfert de cette activité à la Deutsche Bibliothek, en 1987, avec la responsabilité accrue de la gestion du programme UNIMARC (UBCIM), a positionné l'IFLA comme un acteur important dans le développement de normes bibliographiques, pour le contrôle bibliographique universel depuis maintenant une quarantaine d'années. Depuis le milieu des années 1990, la gestion des travaux des normes a été intégrée dans la structure professionnelle de l'IFLA (sections /divisions).



Vue du Léman depuis Lausanne
Photo de Fabien Bénistant
Voyage professionnel en Suisse, en décembre 2010, des personnels de l'ABES

Les travaux normatifs de l'IFLA aujourd'hui

Annuellement, l'IFLA publie une dizaine de documents normatifs dans tous ses domaines d'intervention. Les 44 sections, les 12 groupes d'intérêts spécifiques ainsi que les six activités fondamentales publient régulièrement une variété de documents qui influencent la bibliothéconomie au niveau international[5]. Depuis une quinzaine d'années, d'importants travaux ont été réalisés dans le domaine des normes de service pour les bibliothèques publiques, scolaires et législatives, ainsi que le développement des indicateurs de qualité pour l'évaluation des services de plusieurs types de bibliothèques. L'engagement de l'IFLA dans le contrôle bibliographique s'est aussi poursuivi avec la publication, en 1999, du modèle FRBR *(Functional Requirements for Bibliographic Records)*, spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques, qui s'est ainsi imposé comme le modèle conceptuel des informations contenues dans les notices bibliographiques et notices d'autorité. D'autres travaux ont été entrepris, durant les années 2000, dans le développement du modèle conceptuel des autorités et ont mené, en 2009, à la publication FRAD *(Functional Requirements for Authority Data)* et à la publication prévue, en 2011, de FRSAD *(Functional Requirements for Subject Authority Data)*.

Un autre moment important dans les publications de l'IFLA a été la mise à jour, en 2009, des *Paris Principles* (1961) sous le titre *IFLA Cataloguing Principles : Statement of International Cataloguing Principles (ICP) and its Glossary*[6]. Cette publication a été rendue possible par une série de consultations sur les pratiques de catalogage organisée sur les cinq continents, entre 2003 et 2007, durant la décennie. En 1999, l'IFLA a publié, dans le domaine de l'analyse documentaire, les principes fondamentaux des listes de vedettes matière, *Principles Underlying Subject Heading languages (SHLs)*. Cette publication comblait ainsi une lacune, dans ce domaine de l'indexation documentaire, en proposant des principes fondamentaux pour la construction et l'application de règles d'indexation et la construction de notices d'autorité matière.

En janvier 2011, le groupe de travail ISBD *(International Standard Bibliographic Description)*, description bibliographique internationale normalisée, a validé les travaux de consolidation des différentes parties des règles de la famille ISBD. Entrepris depuis 2009, ces travaux avaient comme objectif de réunir en un seul volume les règles de catalogage des différents types de documents, développés et publiés depuis maintenant une trentaine d'années. La famille ISBD est certainement la norme de l'IFLA la plus répandue et la plus significative au plan international.

En plus de ses recommandations et normes, l'IFLA publie régulièrement des manifestes sur les valeurs fondamentales des bibliothèques et de l'accès à l'information. Ces publications témoignent d'une prise de position de l'IFLA sur des questions telles que l'utilisation des statistiques en bibliothèque, le développement des bibliothèques publiques ou scolaires et sur la liberté d'expression. Ces manifestes témoignent des valeurs de l'IFLA et constituent souvent un préambule au développement de recommandations. Les manifestes sont habituellement validés par le bureau de l'IFLA.

Situation des « normes IFLA » aujourd'hui

Un groupe de travail, en 2009, a été constitué pour examiner le rôle de l'IFLA dans la création et l'entretien des normes bibliographiques. Avec la mise en œuvre d'une nouvelle structure professionnelle, la division qui hébergeait les sections œuvrant dans les domaines bibliographiques avait été remplacée par une division incorporant toutes les activités et services de bibliothèques[7]. Il y avait, de la part des unités professionnelles concernées, une crainte que les normes bibliographiques ne perdent de leur importance, ainsi que leur support, dans cette nouvelle structure. Dans son rapport soumis au comité professionnel de l'IFLA, en mars 2010, ce groupe a recommandé la mise sur pied d'une nouvelle activité consacrée aux normes bibliographiques. Cette recommandation fait présentement l'objet d'une analyse de mise en œuvre qui examine la faisabilité d'une activité fondamentale, qui réunirait toutes les activités normatives de l'IFLA. Ces travaux témoignent de l'importance de la place qu'occupent les normes dans la mission et dans les activités de l'IFLA et suggèrent l'urgence de trouver une solution pour assurer, dans la durée, la coordination, l'entretien et le développement des « normes IFLA ».

Patrice Landry

Bibliothèque nationale suisse (BN) www.nb.admin.ch
Patrice Landry - Indexation matières
patrice.landry@nb.admin.ch
Hallwylstrasse 15, 3003 BERNE

[1] Voir http://www.itu.int/fr/pages/default.aspx. L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication.
[2] Voir http://www.cen.eu/cen/pages/default.aspx Le CEN est le Comité européen de normalisation.
[3] Voir Plan stratégique de l'IFLA 2010-2015 : http://www.ifla.org/files/hq/gb/strategic-plan/2010-2015-fr.pdf
[4] *Standards for the International Exchange of Bibiliographic Information*, ed. I.C. McIlwaine. London : The Library Association, 1991 retrace l'histoire des travaux de l'IFLA dans le domaine bibliographique.
[5] Voir http://www.ifla.org/files/hq/officers/documents/professional-units-overview.pdf
[6] La version française sous : http://www.ifla.org/files/cataloguing/icp/icp_2009-fr.pdf
[7] Patrice Landry. *IFLA to the rescue : how Division IV (Bibliographic Control) is responding to new issues in bibliographic control* : http://archive.ifla.org/IV/ifla74/papers/096-Landry-en.pdf

RDA

Une cuisine *high-tech* éclairée au pétrole ?

« Oh, c'est si pratique ! Tout communique ! »
Extrait des dialogues de *Mon oncle* (film ; 1958). Jacques Tati, réalisateur.

RDA[1], le code international de catalogage faisant suite aux AACR2 (*Anglo-american cataloguing rules = Règles de catalogage anglo-américaines*) est publié depuis le 24 juin 2010. Ce code, largement fondé sur les modèles FRBR (*Functional requirements for bibliographic records = Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques*) et FRAD[2] (*Functional requirements for authority data = Fonctionnalités requises des données d'autorité*) et résolument tourné vers les standards du web, pourrait voir son utilisation dépasser largement le monde anglo-saxon : de nombreux pays s'y intéressent de près, et c'est le cas de la France.

Qu'est-ce qu'il a RDA, que les autres n'ont pas ?

Il a ce qui est dit dans le paragraphe précédent, voilà ce qu'il a. Les autres, ce n'est pas qu'ils n'aient pas un peu de ça aussi, mais ils l'ont moins, et pas de la même manière.

Les autres ? Ils sont deux : les Reicat[3], nouvelles règles nationales italiennes publiées en 2009, et l'ISBD intégré[4] dont une première version provisoire, déjà en cours de révision, a été publiée en 2007. Dans les Reicat, les FRBR sont présentes davantage en tant qu'« infratexte » que comme élément véritablement structurant. Le niveau de l'***œuvre*** y est bien développé, mais celui de l'***expression*** y reste modeste. L'ISBD quant à lui n'est pas vraiment comparable à RDA ou Reicat : ne traitant que de la ***description*** des ressources documentaires, il se place au niveau de la ***manifestation*** et uniquement à celui-là. Pratiquement, il ne peut être utilisé sans un ensemble de règles annexes relatives à toutes les autres entités définies par les modèles FRBR et FRAD. Un tel ensemble existe : c'est RDA, qui traite d'ailleurs aussi de la description des ***manifestations***.

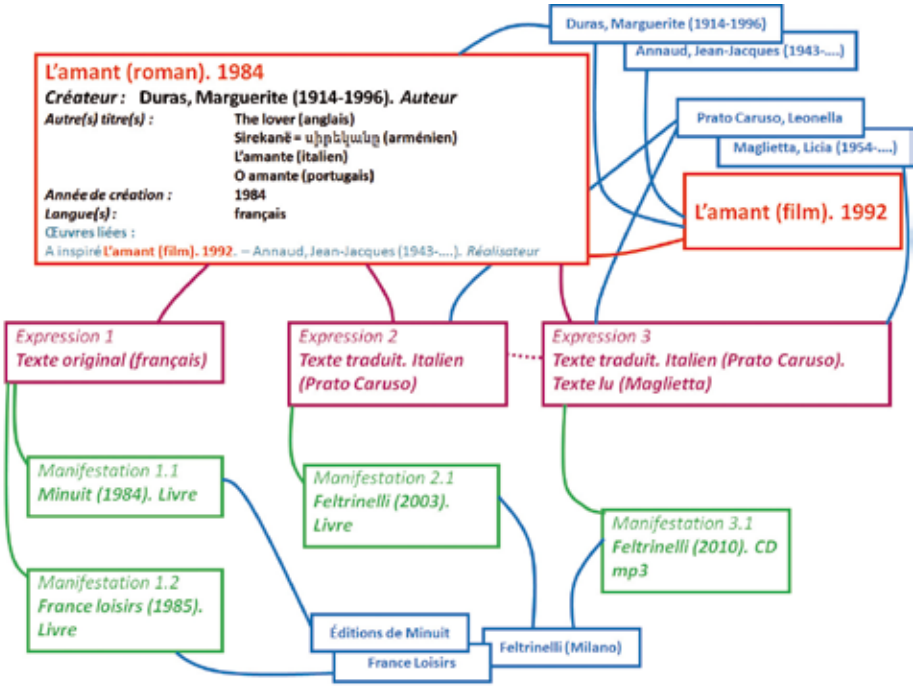
On prend RDA, alors ?

Faut voir.

RDA, on l'a dit, fait suite aux AACR. C'est la tradition anglo-saxonne, très ancienne, réputée pragmatique et efficace. Elle diffère sur de nombreux points de détail des règles qui – comme les nôtres – se réfèrent aux ISBD et à l'ensemble des textes normatifs élaborés dans le cadre de l'IFLA[5]. En outre, les AACR, conçues par et pour la communauté anglo-saxonne, n'étaient « internationales » qu'en raison de la participation de quatre pays anglophones distincts à l'instance d'administration de la norme. Cette forte imprégnation culturelle est moins flagrante dans RDA. Des efforts ont été faits.

Mais un peu comme une Jane Birkin qui prendrait sur elle, et qui au lieu de *alo's ji souis content qui ça sert à quequi chowse*, dirait *alo's je souis content que ça sert à queque chose* (pour donner un ordre d'idées). S'il nous fallait utiliser RDA, nous aurions probablement l'impression de commettre des fautes de grammaire et de parler avec un accent étrange ; sans compter qu'il nous faudrait au préalable acquérir ce nouveau dialecte, le plus difficile étant de se déprendre de nos propres marques culturelles : de longues actions de formation en perspective.

Mais là n'est pas l'essentiel. Ce qu'il nous faut établir avant tout, c'est si nous avons réellement besoin de RDA, et s'il est applicable en tant que code de catalogage.



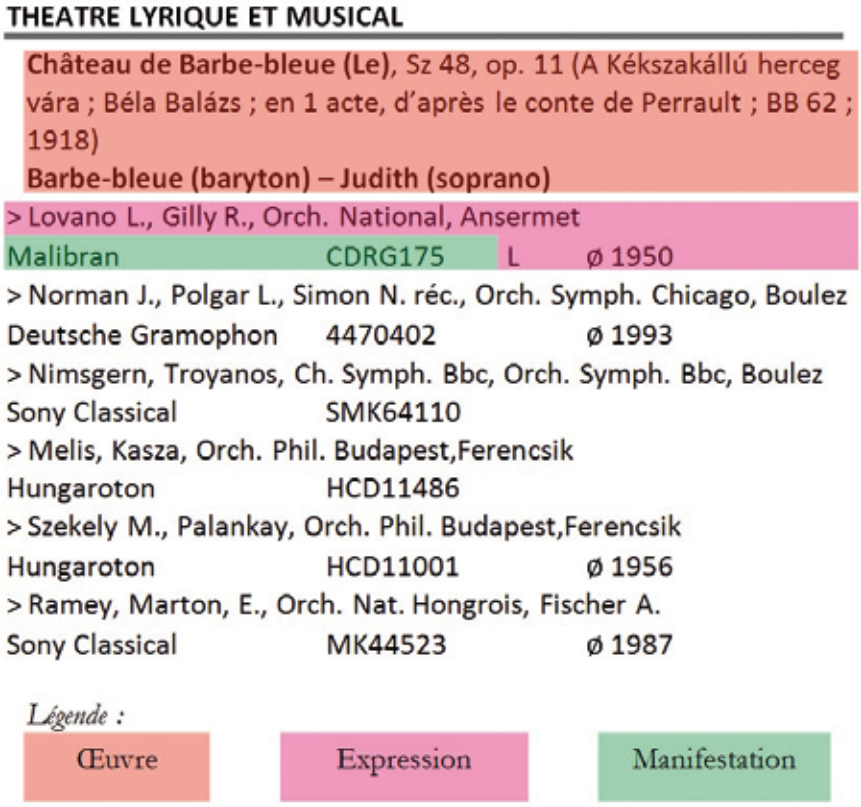
L' « arbre FRBR » pour L'Amant, de Marguerite Duras (œuvre), montrant une très petite partie des expressions et des manifestations de cette œuvre : le texte original (expression 1), sa traduction italienne par Leonella Prato Caruso (expression 2), cette même traduction lue par Licia Maglietta (expression 3), deux éditions commerciales de l'expression 1 (Minuit, 1984 et France loisirs, 1985), une de l'expression 2 (Feltrinelli, 2003) et une de l'expression 3 (Feltrinelli, 2010. CD mp3).

Avons-nous besoin de RDA ?

Compte tenu de ce qui est dit plus faut, la question doit être posée autrement : avons-nous besoin des FRBR dans nos catalogues ?

Que serait un catalogue « FRBRisé » ? Pour dire les choses schématiquement, ce serait un catalogue de ***contenus*** dont on pourrait décliner et décrire les contenants plutôt que l'inverse (les catalogues actuels). Autrement dit, un catalogue d'œuvres (et de leurs diverses expressions et manifestations) plutôt qu'un catalogue d'objets (des livres, des ressources électroniques, des DVD etc.) dont les contenus sont parfois déclinés et décrits. Le point d'équilibre d'un tel catalogue se déplacerait sensiblement des données bibliographiques vers les données d'autorité, du moins si l'on pérennisait les catégories actuelles, auxquelles correspondent des formats MARC distincts (UNIMARC/A et UNIMARC/B). Un catalogue « FRBRisé », c'est donc d'abord une base de données d'autorité.

Est-ce de cela que nous et les utilisateurs de nos données avons besoin ? C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre, dans la mesure où elle n'a pas vraiment été posée. Lorsqu'il est question dans les FRBR des « besoins ***des utilisateurs*** », il s'agit de ceux que leur supposent les experts, auteurs du rapport.
Cependant des expériences visant à vérifier la pertinence des FRBR sont menées. L'interface de recherche expérimentale *Scherzo*[6] de l'université de l'Indiana, portant sur des œuvres musicales, en est un exemple (voir p.11). Elle a été mise en place dans le cadre d'un projet appelé ***Variations/ FRBR***[7]***.***
Quelques services en ligne font d'ores et déjà appel à l'arborescence FRBR. Par exemple, le catalogue de la médiathèque de la Cité de la musique à Paris[8], ou bien *Open Library*[9], un projet collaboratif d'*Internet Archive*[10]. *Worldcat*[11], d'OCLC, *Libris*[12], le catalogue collectif suédois, ou encore le projet *Trove*[13] de la bibliothèque nationale d'Australie proposent, à partir d'une notice de manifestation, de visualiser les éditions ou versions liées.


THEATRE LYRIQUE ET MUSICAL

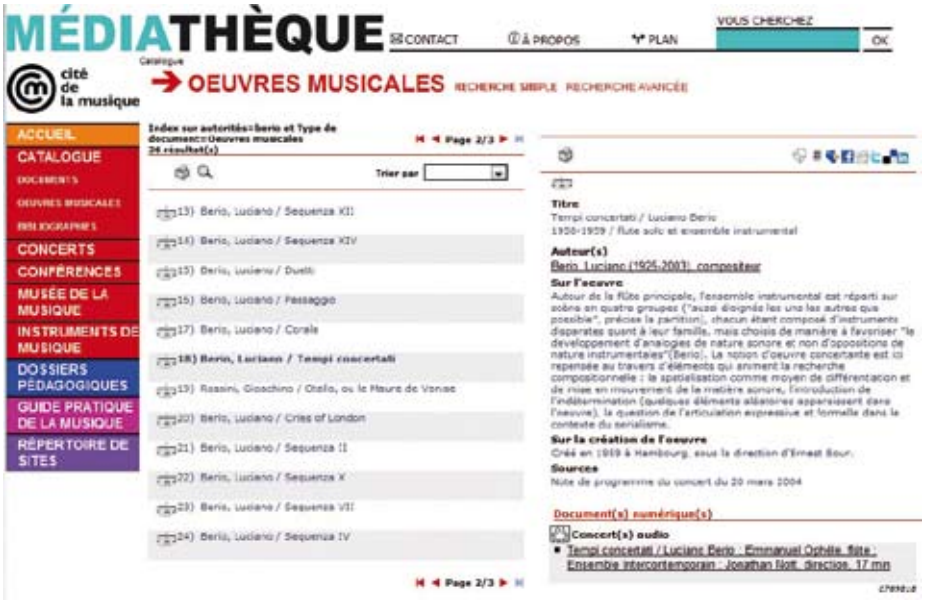
Château de Barbe-bleue (Le), Sz 48, op. 11 (A Kékszakállú herceg vára ; Béla Balázs ; en 1 acte, d'après le conte de Perrault ; BB 62 ; 1918)
Barbe-bleue (baryton) – Judith (soprano)

> Lovano L., Gilly R., Orch. National, Ansermet
Malibran CDRG175 L ø 1950
> Norman J., Polgar L., Simon N. réc., Orch. Symph. Chicago, Boulez
Deutsche Gramophon 4470402 ø 1993
> Nimsgern, Troyanos, Ch. Symph. Bbc, Orch. Symph. Bbc, Boulez
Sony Classical SMK64110
> Melis, Kasza, Orch. Phil. Budapest,Ferencsik
Hungaroton HCD11486
> Szekely M., Palankay, Orch. Phil. Budapest,Ferencsik
Hungaroton HCD11001 ø 1956
> Ramey, Marton, E., Orch. Nat. Hongrois, Fischer A.
Sony Classical MK44523 ø 1987

Légende :
Œuvre | Expression | Manifestation

Un extrait de la notice du Château de Barbe-Bleue, opéra de Béla Bartók dans le catalogue Diapason 2003 (Diapason catalogue classique (Imprimé) = ISSN 1636-5135). La notice fait partie de la rubrique consacrée à Bartók, dont le nom n'apparaît donc pas.

Mais au fond, sont-elles si novatrices qu'on le dit, les FRBR ? Souvenez-vous de feu le catalogue *Diapason* (extrait ci-dessus) : il était clairement organisé selon la fameuse arborescence : un chapeau décrivant l'œuvre (ses titres français et original, les numéros d'opus et de catalogue associés, l'identification du librettiste, la date de création, les rôles et leurs tessitures respectives, la référence à une autre œuvre), une ligne pour chaque expression (identifiée par les solistes vocaux, l'orchestre et le chef d'orchestre), suivie à son tour d'une nouvelle ligne identifiant une manifestation associée (éditeur et référence commerciale, complétés de deux éléments qui devraient se trouver au niveau de l'expression : le code « L » indiquant qu'il s'agit d'une captation de concert et la date de l'enregistrement). *Diapason* illustre bien l'économie du système : l'entrée privilégiée est l'œuvre, chacun des différents niveaux rassemblant les données qui lui correspondent, exclusivement ; et cela à l'affichage comme lors de la production de données. « Économie » s'entend ici dans ses deux sens : un catalogue « FRBRisé » est en principe plus concis (les vedettes matière se trouvent au niveau de l'œuvre, de sorte que l'indexation n'a pas à être refaite lors du catalogage d'une nouvelle manifestation, idem des accès aux noms des personnes et/ou collectivités associées à l'œuvre ou aux expressions qui de ce fait n'ont même pas à figurer dans les notices décrivant les manifestations). Cela semble tellement évident… Et tellement indispensable lorsqu'on a à signaler des *contenus* numériques (nous utilisons bien ce terme dans notre jargon de bibliothécaire, n'est-ce pas ?) et non plus les objets qui les contiennent.



http://mediatheque.cite-musique.fr/masc/

Une page de résultats dans le catalogue de la médiathèque de la Cité de la musique à Paris
Dans la colonne de droite : une notice d'œuvre

Le problème avec RDA...

... – car il y en a au moins un –, c'est l'extrême liberté laissée à ses utilisateurs en matière d'encodage des données (aucun format imposé) et de présentation (on fait comme on veut). De même, aucune consigne n'est donnée quant au regroupement des différents éléments d'information : faut-il une « notice » pour chaque œuvre, une autre pour chaque expression, chaque manifestation, chaque exemplaire (« item ») ? RDA se contente de définir des éléments de données et des types de relation, mais ne dit rien quant à leur organisation dans le cadre d'un produit spécifique (tel qu'un catalogue). Pour répondre à cette question, on se réfère habituellement aux trois scénarios d'implémentation[14] publiés en 2009 sur le site du JSC[15]. Ces scénarios prévoient tous des regroupements en enregistrements distincts (des « notices ») des éléments définis dans RDA. Mais un seul, le scénario 1, reflète fidèlement les entités FRBR, les enregistrements correspondants étant liés entre eux au point que le réseau de relations ainsi tissé revêt autant d'importance que les données contenues dans chacune des « notices ».

Dans ce scénario il n'est même plus question de notices *d'autorité* ni de notices *bibliographiques* ou *d'exemplaire* : il y a des enregistrements d'œuvre, d'expression, de manifestation, d'item. C'est le plus souple, celui qui est le plus librement interprétable dans n'importe quel format de métadonnées jugé approprié. Le scénario 3, à l'inverse, est franchement rétrograde (des notices traditionnelles, sans aucun lien entre elles, les données d'exemplaires étant placées au sein des notices bibliographiques). Quant au 2 : il est quelque part entre les deux extrêmes, non loin de la structure de catalogues français actuels tels que le Sudoc.
Cette liberté est le gage d'une grande souplesse (notamment dans la perspective de l'insertion des données dans le web sémantique), mais elle se retourne contre RDA dès lors qu'on envisage la question des ***échanges*** tels qu'ils sont pratiqués actuellement. Ce n'est pas très commode, et cela rend plus ardu le choix que nous avons à opérer. D'autant qu'à l'heure actuelle, aucune institution n'utilise encore RDA de manière officielle et régulière. Aucune n'a annoncé un choix de scénario, ni pour la production ni pour l'échange.

RDA présente un autre défaut : la répartition des éléments d'information entre les niveaux de l'œuvre, de l'expression et de la manifestation laisse perplexe dans certains cas. Par exemple, la distribution d'un film – pourtant partie intégrante de l'*œuvre* cinématographique[16] – se trouve au niveau de l'expression dans RDA. En réalité, tout se passe comme si l'on avait effectué la répartition des responsabilités intellectuelles et artistiques selon le schéma des règles de catalogage antérieures aux FRBR et aux nouveaux *Principes internationaux de catalogage*[17] : au niveau de l'œuvre, les anciennes vedettes « principales », au niveau de l'expression, les ex-vedettes « secondaires ».

Autre archaïsme : alors que RDA ne donne en principe aucune consigne quant à la présentation des informations (cf. supra), les entrées d'index correspondant à l'identification des œuvres sont néanmoins obligatoirement des entrées nom/titre (sauf pour les œuvres anonymes, cela va de soi), les deux éléments étant séparés par un point (obligatoire lui aussi) :
Duras, Marguerite (1914-1996). *Amant*
(L'article initial est supprimé, dans la tradition des AACR.) Ce genre de détails donne aux RDA un air de cuisine *high-tech* éclairée à la lampe à pétrole.



Tour de Babel
Yuma Pasquier



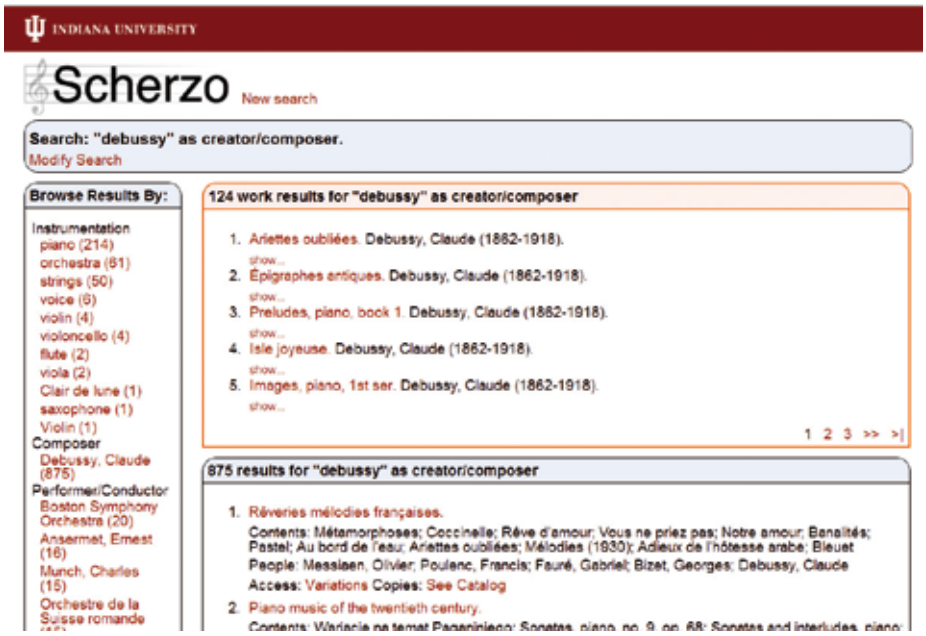
Alors : RDA, *oder nicht ?*

Les quatre pays regroupés au sein du JSC (Australie, Canada, États-Unis, Royaume-Uni) ne prendront pas de décision quant à l'utilisation officielle de RDA avant juin 2011. On peut penser que même si cette décision est positive, aucune des grandes institutions bibliographiques (Bibliothèque du Congrès, British Library, OCLC) ne s'engagera en faveur du scénario 1, du moins dans l'immédiat. Rappelons que les Anglo-saxons, pour se doter de pratiques conformes aux FRBR et aux *Principes internationaux de catalogage*, ont un écart plus important que nous à combler : les règles françaises sur le choix des points d'accès à la description bibliographique[18] sont plus modernes que les AACR, et l'UNIMARC présente déjà un degré de granularité suffisant pour s'affranchir de systèmes de présentation et de ponctuation tels que l'ISBD, tout en mettant en œuvre des mécanismes de lien entre notices bibliographiques, entre notices d'autorité, et entre notices bibliographiques et notices d'autorité, cela depuis sa conception, et contrairement au MARC 21.

Une hypothèse plausible pourrait donc être celle d'une adoption des RDA a minima dans le monde anglo-saxon, un scénario 2½ tendant vers le 2 : les données relatives aux œuvres faisant systématiquement l'objet de notices distinctes (autorités), les données relatives aux expressions se trouvant quant à elles insérées sous forme de points d'accès spécifiques dans les notices de manifestation (les bonnes vieilles notices bibliographiques). Il se peut même que certaines des données relatives aux œuvres soient également dupliquées dans les notices de manifestation.

Si cela se vérifiait, RDA pourrait finalement se révéler le meilleur moyen de ne pas « FRBRiser » les catalogues, et cela rendrait son adoption en France moins indispensable. Du moins la succession des actuelles règles AFNOR en deviendrait-elle plus ouverte, sachant que nous avons aussi à régler le sort de nos données pré-FRBR (si le Sudoc se « FRBRise », faut-il mettre à niveau les données existantes ? Par quels algorithmes ? Quelles dépenses sommes-nous prêts à consentir ?) et à nous préoccuper des échanges de données, tant en entrée (les bases auxquelles le réseau accède via Z39.50, les données chargées dans le Sudoc) qu'en sortie (notamment les transferts réguliers, vers des catalogues locaux qui se « FRBRiseront » à leur rythme, ou pas du tout).

Nous, c'est-à-dire le réseau des bibliothèques de l'Enseignement supérieur, mais aussi la Bibliothèque nationale de France, et l'ensemble des bibliothèques françaises.



http://webapp1.dlib.indiana.edu/scherzo/SearchResults.action?composerField=debussy

Une page de résultats dans Scherzo (université de l'Indiana, États-Unis), en réponse à la requête debussy dans la zone de recherche « creator/composer ». Le cadre supérieur droit (« 124 work results for «debussy» as creator/composer ») donne accès aux notices d'œuvre, le cadre inférieur droit (« 875 results for «debussy» as creator/composer ») aux notices de manifestations. La colonne de gauche (« Browse Results By: ») permet une navigation par facettes.

Philippe Le Pape

Mission Normalisation
le-pape@abes.fr

RDA
RESOURCE DESCRIPTION & ACCESS

Futures règles françaises de catalogage : comment sera prise la décision

La publication par l'IFLA[1] d'une « édition intégrée provisoire » de l'ISBD[2] en 2007 ; celle, deux ans plus tard, des nouveaux *Principes internationaux de catalogage*[3] remettaient en question le jeu de normes utilisés en France pour le catalogage[4], car ces normes s'inspirent précisément des précédents textes normatifs publiés par l'IFLA, à présent caducs.
Cette double publication survenait au terme de près de deux décennies de travaux de réexamen en profondeur des techniques catalographiques dans une perspective de meilleure adaptation aux besoins des publics contemporains et de leurs pratiques.
Pour la première fois, des modèles sur lesquels appuyer les codes de catalogage ont été élaborés : les FRBR[5] pour les notices bibliographiques, les FRAD[6] pour les données d'autorité. L'exploration se poursuit en ce moment en direction des standards du web, dans une perspective d'exposer les données des catalogues de bibliothèque dans le web sémantique.
Au cœur de cette activité frénétique, deux nouveaux codes de catalogage ont été portés à la connaissance des professionnels : les Reicat[7], nouvelles règles italiennes présentées lors du congrès annuel de l'IFLA, à Milan en 2009, et RDA[8] destiné à remplacer les AACR2[9]. Ces deux nouveaux codes tiennent compte du nouvel état de l'art (voir article ci-dessus), de sorte qu'il y a lieu de se poser la question de l'avenir des normes françaises d'une manière inédite : rester dans la continuité des textes normatifs de l'IFLA, ou adopter RDA, qui présente l'avantage d'une ouverture clairement revendiquée vers les autres standards (notamment ceux utilisés par l'édition et ceux du web d'une manière générale), et qui pourrait devenir de fait LE nouveau standard international.
Dans cette perspective, l'AFNOR – éditeur des normes actuelles – a constitué deux groupes de travail chargés de définir la position de la France vis à vis de RDA : un groupe stratégique présidé par Raymond Bérard (ABES, ancien président de la CG46[10]) et un groupe de travail technique animé par Françoise Leresche (BNF).
Le groupe de travail technique se réunit régulièrement depuis le 9 septembre 2010 dans le cadre existant du « groupe d'experts » AFNOR/CG46/CN357/GE6[11] « Évolution de la description bibliographique » et a pour missions de procéder à une analyse fine du nouveau code (au regard de l'ISBD et des normes AFNOR), de proposer le schéma d'implémentation de RDA à adopter en France et d'en étudier les impacts sur les SIGB[12] et les catalogues existants, ainsi que sur les échanges et la mise à niveau des données existantes. Les besoins en formation sont également à évaluer.
Parallèlement le CFU[13] a été chargé par le PUC[14] de préparer les modifications des différents formats UNIMARC (notices bibliographiques et d'autorité principalement) nécessaires à l'application des FRBR (et donc de RDA). Un premier et très important train de propositions a été produit et soumis au PUC, qui vient de l'approuver (mars 2011). C'est aussi en collaboration avec le CFU (et la FULBI[15]) que le groupe d'experts GE6 a organisé une première réunion de concertation avec les fournisseurs de systèmes informatisés pour bibliothèques. Il en est prévu une seconde au cours du deuxième trimestre 2011. Les fournisseurs de données (autres que la BNF, l'ABES et Électre, déjà représentés au GE6) seront également consultés.

Le programme de travail du GE6, particulièrement chargé, ne constitue que la première étape du processus de décision, dont l'issue n'est pas attendue avant fin 2011.
Le groupe stratégique a tenu sa première réunion le 25 mars 2011. C'est à lui qu'incombe la prise de décision finale, cela au vu du rapport des travaux du groupe technique et des choix qui seront faits au niveau international. RDA est encore en phase d'évaluation dans les pays anglo-saxons : la bibliothèque du Congrès des États-Unis se prononcera en juin 2011. Sa décision est évidemment très attendue, et aura une grande influence sur le débat français. Bien sûr un refus d'appliquer RDA serait une très grosse surprise, mais même dans l'hypothèse d'une décision positive, l'on attend avec beaucoup de curiosité le détail des modalités d'application. RDA peut en effet s'utiliser d'une manière traditionnelle (voir article ci-dessus). Si tel était le cas à la bibliothèque du Congrès et au sein des systèmes bibliographiques importants au niveau international, le choix deviendrait plus ouvert quant à la France. Les Reicat devraient être examinées à leur tour, de même que l'hypothèse de l'ISBD consolidé, accompagné d'une révision indispensable de nos normes sur le choix et sur la structure des points d'accès.

P. Le Pape

[1] IFLA: International Federation of Library Associations and institutions
[2] International Federation of Library Associations and institutions (IFLA) International standard bibliographic description, preliminary consolidated edition K.G. Saur, 2007. ISBN 978-3-598-24280-9
[3] International Federation of Library Associations and institutions (IFLA). Principes internationaux de catalogage. 2009. Accès : http://www.ifla.org/files/cataloguing/icp/icp_2009-fr.pdf [pdf - 209 Ko - 15 p.]
[4] Ces normes sont publiées par l'AFNOR
[5] Groupe de travail IFLA sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques. Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques : rapport final. – Édition française. – Bibliothèque nationale de France, 2001. – Traduit de : Functional requirements for bibliographic records. – Accès : http://www.bnf.fr/documents/frbr_rapport_final.pdf [pdf - 1341 Ko - 124 p.]
[6] Groupe de travail IFLA sur les Fonctionnalités requises et la numérotation des notices d'autorité (FRANAR) Fonctionnalités requises des données d'autorité : un modèle conceptuel : rapport final. – Édition française. –Bibliothèque nationale de France, 2010. – Traduit de : Functional requirements for authority data : a conceptual model : final report. – Accès : http://www.bnf.fr/documents/frad_rapport_final.pdf [pdf - 433 Ko - 69 p.]
[7] Istituto centrale per il catalogo unico delle biblioteche italiane e per le informazioni bibliografiche (ICCU) Regole italiane di catalogazione, Règles italiennes de catalogage. – ICCU, 2009. – ISBN 978-88-7107-127-5
[8] Resource description and access = Ressources : description et accès sont publiés sous la forme d'un site web à accès payant, RDA Toolkit. – Accès : http://www.rdatoolkit.org/
[9] AACR2 : Anglo-American cataloguing rules = Règles anglo-américaines de catalogage
[10] CG46 : Commission générale « Documentation » de l'AFNOR
[11] CG : commission générale ; CN : commission de normalisation ; GE : groupe d'experts
[12] SIGB : système intégré de gestion de bibliothèque
[13] CFU : Comité français UNIMARC
[14] Le PUC (Permanent UNIMARC Committee) est l'instance internationale de gestion des formats UNIMARC
[15] FULBI : Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques, documentation & information



Tour de Babel
Élodie Da Silva, classe de 5e B

Le records management

Le ***records management***, ou gestion des informations et documents d'activité (GIDA), est en plein développement en France et à l'international. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

L'Australie, terre du *records management*

La normalisation du ***records management*** a commencé avec la proposition par l'Australie de reprendre sa norme nationale, première norme consacrée au *records management* à être publiée dans un pays, pour la porter au plan international. Les spécificités nationales et les détails juridiques et techniques contenus dans cette norme australienne ont entraîné un vote négatif au sein du sous-comité de normalisation, qui a débouché sur la conception de la norme internationale qui allait devenir la nouvelle norme, maintenant bien connue, ISO 15489 publiée en 2001.

Comment s'est développée la normalisation ?

Depuis, les instances de normalisation ont été très actives et continuent à l'être. La France a participé dès l'origine à cette normalisation. À partir de la norme générale (ISO 15489 Information et documentation -- «Records management» Partie 1 : Principes directeurs et Partie 2 : Guide pratique), s'est développé un ensemble de normes techniques comme les normes consacrées aux métadonnées, aux analyses de processus, pour culminer maintenant avec des travaux sur un panel complet de normes de systèmes de management ; et à terme la mise en place d'une certification. Il s'agit ici des normes de la série ISO 30300. C'est là la grande nouveauté 2010-2011 sur laquelle nous revenons ci-dessous.

Pourquoi s'est développé le besoin de normaliser la gestion des informations et documents d'activité ?

Sans nul doute, la complexité et le contrôle de ses informations et de ses documents par une organisation, publique ou privée, internationale ou nationale sont devenus tels qu'une vision à long terme, alliée à une stratégie de gouvernance efficace, est aujourd'hui obligatoire. L'objectif est de gérer les risques, de respecter la réglementation ou les exigences de traçabilité, de suivre et contrôler des courriels par exemple... Les contenus sont multiformes, en volumes de moins en moins maîtrisables alors qu'ils doivent être exploitables, classés, structurés et aisément trouvables. Au delà, cette information doit être éliminée d'une manière régulée afin de réduire le coût et la difficulté de sa gestion quand elle n'a pas plus de valeur.
Ce sont autant de raisons et d'enjeux pour lesquels la mise en œuvre de la GIDA repose sur une bonne stratégie de gouvernance des informations et des documents.

[1] *Resource description and access* = Ressources : description et accès

[2] Les FRAD (Functional requirements for authority data), faut-il le rappeler, constituent le second volet de l'effort de modélisation des données catalographiques mené depuis 1990 sous l'égide de l'IFLA. Mais tandis que les FRBR, qui les ont précédées en 1998, envisagent encore les catalogues comme des collections de notices, les FRAD parlent de données d'autorité, et ainsi se situent déjà dans la perspective du « web de données », appelé aussi « web sémantique » ou « linked data ». La traduction française a été réalisée par la Bibliothèque nationale de France.
- Accéder à la traduction française des FRBR [fichier pdf, 1341 Ko] : http://www.bnf.fr/documents/frbrd_rapport_final.pdf
- Accéder à la traduction française des FRAD [fichier pdf, 433 Ko] : http://www.bnf.fr/documents/frad_rapport_final.pdf.

[3] Istituto centrale per il catalogo unico delle biblioteche italiane e per le informazioni bibliografiche (ICCU). *Regole italiane di catalogazione*, Règles italiennes de catalogage. ICCU, 2009. ISBN 978-88-7107-127-5.

[4] International Federation of Library Associations and institutions (IFLA). *International standard bibliographic description, preliminary consolidated edition*. K.G. Saur, 2007. ISBN 978-3-598-24280-9.

[5] IFLA : International Federation of Library Associations and institutions

[6] http://webapp1.dlib.indiana.edu/scherzo

[7] http://www.dlib.indiana.edu/projects/vfrbr/

[8] http://mediatheque.cite-musique.fr/masc/

[9] http://openlibrary.org

[10] http://www.archive.org/

[11] http://www.worldcat.org

[12] http://libris.kb.se/

[13] http://trove.nla.gov.au/

[14] Tom Delsey. RDA Implementation Scenarios. 2009. Accès : http://www.rda-jsc.org/docs/5editor2rev.pdf

[15] JSC : Joint Steering Committee for Development of RDA Accès : http://www.rda-jsc.org/

[16] Voir par exemple IMDb, The Internet Movie Database Accès : http://www.imdb.com/

[17] International Federation of Library Associations and institutions (IFLA). Principes internationaux de catalogage. 2009. Accès : http://www.ifla.org/files/cataloguing/icp/icp_2009-fr.pdf [pdf - 209 Ko - 15 p.]

[18] AFNOR. Z 44-059 Documentation. Catalogage. Choix des accès à la description bibliographique. AFNOR, 1987.

Les organisations doivent mettre en place un ensemble complet de règles et de procédures permettant de contrôler la façon dont leur information et leurs documents seront gérés tout au long de leur vie.

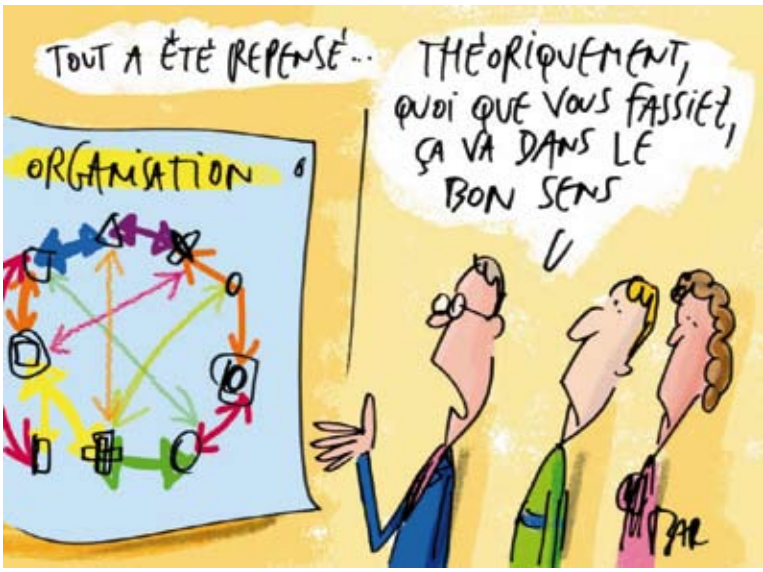
La complexité de la gestion des informations et documents d'activité nécessite une gouvernance adaptée.

C'est donc une toute nouvelle gouvernance des données des organisations qui doit être mise en œuvre désormais. La multiplication des acteurs de cette mise en place et du maintien opérationnel sur le long terme du fonctionnement rend la chose complexe. Sont concernés, en interaction permanente :

- le management, qui porte la responsabilité des résultats de l'activité produite par l'organisation ; la direction répond juridiquement devant les instances administratives et judiciaires comme elle répond économiquement devant les actionnaires, citoyens et salariés ;
- les responsables des activités et leurs équipes sont aussi naturellement concernés pour des raisons davantage orientées vers l'efficience et la qualité des produits et services à livrer ;
- les responsables des fonctions transversales sont eux fortement impactés ; les moyens généraux au regard des flux logistiques documentaires (courriers entrant, sortants), les systèmes d'information au regard des flux de données électroniques (dont les courriels et documents bureautiques), de leur stockage et de leur archivage, la qualité qui doit accompagner la démarche éponyme et dont la composante information et documents est considérable et enfin le « risk manager », quand il est présent, qui intervient sur un des points nodaux du *records management* ;
- les équipes métiers de l'information, enfin, qui ont eux particulièrement un rôle critique à remplir ; j'entends les documentalistes, les bibliothécaires, les archivistes, les « records manager », les « knowledge manager », bref, tous les métiers qui touchent à un moment donné aux flux et à la gestion des informations et des documents au sein d'une activité.

Pour définir et affirmer cette gouvernance, des groupes de travail sur ces thèmes sont organisés par les associations professionnelles : l'AAF (Association des archivistes français), l'ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation) ou XPLOR (Association pour les technologies et applications des systèmes de documents électroniques).

Yves Barros, Archimag, n° 191, février 2006
© Archimag/yves.barros@free.fr



Notons aussi le concept de « document information manager » étudié par XPLOR, qui positionne cette nouvelle fonction au centre des besoins de gouvernance de la GIDA.

Les besoins technologiques de la gestion des informations et documents d'activité permettent au marché des solutions ECM (electronic content management) et archivage électronique d'avoir des taux de progression significatifs en 2010-2011.

Les fonctions de suivi, d'enregistrement, de migration, de conservation, de stockage sur le moyen et long terme nécessitent des outils logiciels (applicatifs développés en lien avec les systèmes de ECM (Enterprise Content Management), de GED (gestion électronique de documents), de messageries, de sécurité, etc.) et matériels (coffres-forts électroniques, stockage, serveurs de données...) qui doivent être très évolués, qui incluent les exigences sur lesquelles se sont mis d'accord les pays participants à cette normalisation. C'est dire combien les opérateurs et fournisseurs de systèmes et matériels sont intéressés et aussi combien les pays comme la République de Corée ou la Chine souhaitent participer très activement aux travaux, comme ils le font ces dernières années.

Quelle sera l'évolution de la normalisation du « records management / GIDA » les trois prochaines années ?

En parallèle de la publication des normes techniques, je veux préciser l'importance des normes de la série des ISO 30300. Le système de management des *records* (MSR) en constitue le sujet.

AFNOR : Association française de normalisation

Un livre blanc AFNOR, consacré à l'évolution des normes de gestion des informations et documents d'activité, est publié depuis la fin du mois de mars 2011 sur le site AFNOR « BiVi Fonctions documentaires », dans la rubrique Livres blancs.

Yves Barros, Archimag, n° 198, octobre 2006
© Archimag/yves barros@free.fr



Ces nouvelles normes ne vont pas remplacer la norme ISO 15489 mais bien la compléter !
Les deux premières normes de la série sont actuellement en phase finale d'élaboration. La première porte sur les Principes et vocabulaire (ISO 30300) et la deuxième sur les Exigences (ISO 30301).
La nouveauté est que cette nouvelle série consiste en une déclinaison des normes de système de management au même titre que les séries des normes ISO 9000 (management de la qualité), 14000 (management environnemental), 27000 (sécurité de l'information), ou 22000 (sécurité alimentaire). Elle s'adresse en premier lieu aux décideurs et responsables du management comme à ceux de la qualité.
Grâce au nouveau statut de la série des ISO/DIS 30300, une organisation pourra être enfin certifiée. Autant une organisation ne peut être certifiée dans le cadre de la référence de la seule norme ISO 15489, autant pourra-t-elle l'être dans le cadre de ces nouvelles normes, dans la mesure où les organismes nationaux pourront proposer des services de certification dans ce domaine.
La traduction du terme *records management* a fait couler beaucoup d'encre : la gestion des informations et documents d'activité, en accord avec les principaux pays francophones participants à cette normalisation, recueille désormais les suffrages. Les termes d'informations et documents couvrent bien la « matière » à traiter et « des activités » se rapporte fidèlement à l'objet du *records management* qui est de « documenter » les activités d'une organisation, qu'elle soit publique ou privée.

Pierre Fuzeau

Qui intervient pour la normalisation du « records management / GIDA » ?

La normalisation du – en anglais – *records management* ou – en français – gestion des informations et documents d'activité (GIDA) s'effectue dans le cadre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et, plus particulièrement, dans le sous-comité SC 11 du TC 46 (Comité technique intitulé « Information et documentation »).
En France, la commission de normalisation CN 11 répond « en miroir » au sous-comité déjà cité. Cette commission est gérée par l'AFNOR et composée des représentants du monde associatif (AAF, ADBS), du secteur public (Bibliothèque nationale de France, direction générale des médias et des industries culturelles d'une part et service interministériel des Archives de France d'autre part, ABES, secrétariat général du gouvernement, Afpa-Cfpa, Ademe) , et du monde des entreprises (Orange, Serda, Ourouk, Stocomest, L'Oréal, Thales, Locarchives). La bonne représentativité des participants est un gage de qualité et d'engagement des acteurs français dans ce domaine.
Participer aux travaux de normalisation dans ce domaine dans le cadre de la commission française CN 11, qui apporte un support technique et une expertise dans les procédures de normalisation, est le meilleur moyen d'influer sur l'orientation et le contenu des travaux en cours.

Les normes GIDA publiées à ce jour

ISO 15489-1:2001
Information et documentation - «Records management» Partie 1: Principes directeurs
ISO 15489-2:2001
Information et documentation - «Records management» Partie 2: Guide pratique
ISO 23081-1:2006
Processus de records management - Métadonnées pour les enregistrements - Partie 1: Principes
ISO 23081-1:2006
Processus de records management - Métadonnées pour les enregistrements - Partie 2: concepts et mise en œuvre
ISO 23081-2:2008
Lignes directrices pour les rédacteurs de normes pour intégrer les exigences du records management dans les normes
ISO/TR 26122 : 2008
Information et documentation - Analyse du processus des documents des activités
ISO 16175-1 : 2010
Principes et exigences fonctionnelles pour l'archivage dans un environnement électronique - Contexte et déclaration de principes
ISO 16175-3 : 2010
Principes et exigences fonctionnelles pour l'archivage dans un environnement électronique - Recommandations et exigences fonctionnelles pour l'archivage des documents dans les applications métier
ISO/TR 13028
Information et documentation - Guide pour la mise en œuvre de la numérisation des documents des activités

Les normes et rapports techniques orientés vers la mise en œuvre des systèmes

ISO 23081-3
Métadonnées pour les documents d'activités : auto-évaluation
ISO/DIS 13008
Processus de conversion et de migration des documents électroniques des activités
ISO 16175-2
Principes et exigences fonctionnelles pour l'archivage dans un environnement électronique
Lignes directrices et exigences fonctionnelles pour les enregistrements dans les environnements électroniques de bureau

DG du Groupe Serda-Archimag, Pierre Fuzeau préside la commission nationale de normalisation pour le *records management* ou GIDA (gestion des informations et documents des activités). Il est président de la commission AFNOR CG 46/CN 11 « Gestion des archives courantes et intermédiaires ».
Pierre.fuzeau@serda.com
www.serda.com www.archimag.com

Vers le web sémantique ?

Les bibliothèques face aux normes du web

C'est la normalisation qui a fait le succès du web : c'est elle qui garantit son existence comme espace global et interopérable, indépendant des systèmes matériels et logiciels. Le W3C* est l'organisme chargé de développer ces normes.
Les bibliothèques, elles aussi, disposent d'une tradition normative riche et ancienne : avant même l'explosion du web, elles ont cherché le moyen de mettre leurs catalogues à disposition, en ligne, et à échanger des données informatiques pour rationaliser l'effort de catalogage. Toutefois, cette tradition normative est questionnée par les difficultés d'intégration de ces formats antérieurs au web au nouvel environnement des bibliothèques et à l'enjeu que représente leur visibilité en ligne.
Les standards du web sémantique, un ensemble de normes développées par le W3C autour du modèle RDF*, changent la donne en faisant miroiter la promesse de réconcilier ces deux univers...

Un peu d'histoire



http://www.bnf.fr

Dès la fin des années 1990, les fondateurs du web s'interrogeaient sur la nécessité de l'étendre pour que puisse être développé, en plus d'un réseau de documents, un réseau qui permettrait de relier les données elles-mêmes. Le web sémantique est né : reposant sur un modèle logique de représentation des données structurées sous forme de triplets (sujet-prédicat-objet), il a vocation à permettre la création d'un espace global d'information, constitué de ressources connectées par des relations explicites, et exploitable par des machines. Une mission qui semble répondre exactement aux besoins des bibliothèques : échanger en ligne des données structurées et normalisées.
Dès lors, pourquoi les bibliothèques ne se sont-elles pas intéressées plus tôt aux technologies du web sémantique ? Sans doute en raison du paradoxe de l'œuf et de la poule... Pour que les bibliothèques fassent l'effort d'adopter de nouveaux standards, de nouveaux formats, il fallait que ceux-ci aient fait leurs preuves. Or, les normes du web sémantique ne pouvaient faire leurs preuves sans que soient disponibles d'importantes masses de données... par exemple celles des bibliothèques.
L'initiative *Linking Open Data*, en 2007, permet d'enrayer ce cercle vicieux. Encourageant la publication ouverte d'ensembles importants de données en RDF*, elle a permis de démontrer qu'il était possible d'appliquer les technologies du web sémantique de façon simple et directe, en suivant quelques principes de base.
La publication de DBPedia, une version RDF* issue d'une extraction des contenus de Wikipedia, a ouvert la voie : avec ces données disponibles, il devenait possible de démontrer l'intérêt du modèle, et d'agréger de nouvelles communautés, en leur offrant un point d'ancrage encyclopédique et universel.

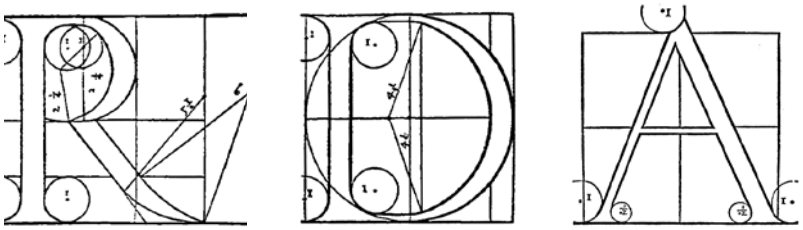
L'important, c'est le lien

Car ce qui compte, sur le web de données, comme sur le web d'ailleurs, c'est le lien. Une information publiée sur le web n'a de valeur que si elle est reliée à d'autres, autorisant ainsi la découverte intuitive, par navigation d'une information à l'autre, en suivant les liens.
Rien de très exotique pour les bibliothèques, qui ont déjà intégré dans leurs modèles de données cette notion de liens : d'abord de façon pragmatique, en reliant les notices bibliographiques avec des notices d'autorité qui décrivent les personnes, les concepts, les lieux... Puis de façon plus formalisée en développant des modèles adaptés : le modèle FRBR*, suivi de FRAD* pour les autorités personnes, collectivités et familles, puis de FRSAD* pour les sujets. Le nouveau code de catalogage anglo-saxon RDA* formalise cette évolution en la rendant applicable dans les processus de production.
Avec ces évolutions, les modèles de données de bibliothèques, basés sur la description d'entités reliées entre elles par des relations, semblent naturellement destinés à être exprimés suivant les standards du web sémantique.

Qu'est-ce qu'on attend ?

En quelques années, de nombreux projets ont éclos : VIAF* pour les autorités et Open Library pour le livre, les bibliothèques nationales de Suède et de Hongrie qui ont rendu l'intégralité de leur catalogue accessible dans le web de données, suivies par des expérimentations du côté de la Deutsche Nationalbibliothek et de la British Library... En France également, des projets ont vu le jour (le site IdRef de l'ABES), d'autres se préparent (le projet data.bnf.fr de la Bibliothèque nationale de France).
Ces expérimentations en ordre dispersé révèlent une véritable dynamique d'adoption, qui nous autorise à dire que le web sémantique et le web de données sont devenus des concepts indispensables à maîtriser pour le bibliothécaire aujourd'hui.
Et pourtant, il existe encore un grand besoin de normalisation. Il ne s'agit pas d'élaborer de nouvelles normes : on laissera ce champ ouvert pour le W3C, qui poursuit le chantier web sémantique en y ajoutant progressivement les briques nécessaires pour l'adoption industrielle. Il s'agit bien plutôt de savoir comment appliquer ces normes, les décliner en fonction des besoins de notre communauté, de ses exigences, et de l'existant : toutes les données rétrospectives des catalogues actuels, qu'il faudra faire évoluer.

Opera del modo de fare le littere
mauiscuole antique
Francesco Torniello da Novara (1490-1589)
Typographe milanais, écrivain et frère franciscain



Francesco Torniello da Novara a publié, en 1517, son ouvrage intitulé Opera del modo de fare le littere mauiscuole antique *(Gotardo da Ponte, Milan) présentant une police de caractères accompagnée de spécifications mathématiques permettant de les élaborer « au moyen de compas pour les courbes et avec une règle » (col circino in curvo e libella recta).*

Le groupe Library Linked Data (LLD) fondé par le W3C en mai 2010, s'est donné pour mission d'améliorer l'interopérabilité globale des données de bibliothèque en étudiant, justement, la possible convergence des normes existantes dans notre domaine avec celles qui sont élaborées par le W3C. En se basant sur le recueil de plus de 40 études de cas, il dresse le tableau du voyage commencé par les bibliothèques vers le web de données : quels sont les objectifs, les moyens employés pour les atteindre, et surtout, quels sont les obstacles à franchir ?

Du côté de l'IFLA* et de RDA, des initiatives ont commencé pour exprimer les modèles bibliothéconomiques avec les formats du web sémantique. Le groupe LLD du W3C encourage cet effort en confrontant ces travaux à la communauté des experts du web sémantique.

Par-dessus tout, l'enjeu qui se cache derrière ces efforts convergents de normalisation, c'est celui de la création d'une véritable communauté d'intérêt et de pratique, autour de l'adoption des standards du web sémantique en bibliothèque. De nombreuses questions se posent, et nous apprenons encore en marchant : il est donc vital de disposer d'un réservoir de compétences, d'expertise, et de retour d'expérience sur ces premières applications. Les organismes de normalisation peuvent mettre au service de cette cause leurs experts et une infrastructure rodée.

Demain...

Quels sera le bénéfice de cet effort ? Sans jouer les diseuses de bonne aventure, on peut supposer que la convergence des normes de bibliothèque vers le web sémantique devrait permettre une implantation beaucoup plus naturelle des données de bibliothèque dans le web de demain.

Les échanges seront facilités, de même que la réutilisation des données en dehors du domaine des bibliothèques, et la construction d'applications innovantes pour lesquelles les données de la bibliothèque ne seront qu'un des maillons de la chaîne.

Dans un premier temps, cette évolution s'articulera avec nos systèmes et nos formats actuels. Mais si les normes du web sémantique tiennent leurs promesses, il faudra progressivement remettre en cause la logique même qui gouverne nos applications de production et d'accès, et réinventer complètement l'informatique documentaire. Ce qui ne se fera pas en un jour. Ni sans de bonnes normes bien solides !

Emmanuelle Bermès

BNF http://www.bnf.fr
Direction des services et des réseaux
Département Information bibliographique et numérique
Service Prospective et services documentaires
Emmanuelle Bermès emmanuelle.bermes@bnf.fr

Pour aller plus loin

Le web de données : perspectives pour les métiers de l'information-documentation
Vidéo du 5 à 7 de l'ADBS du 18 février 2010, en ligne
http://www.adbs.fr/le-web-de-donnees-perspectives-pour-les-metiers-de-l-information-documentation-79361.htm
Pages « Web sémantique, Web de données » sur le site de la BNF http://www.bnf.fr/fr/professionnels/web_semantique_donnees/s.web_semantique_intro.html
Le site du groupe W3C « Library Linked Data »
http://www.w3.org/2005/Incubator/lld/

Le 27 mai ***La nouvelle jeunesse des données d'autorité***
La journée annuelle AFNOR-BNF sera, en 2011, consacrée aux données d'autorité dans la perspective du web sémantique. Son thème, Référentiels et données d'autorité à l'heure du web sémantique, confirme la montée en puissance des données d'autorité dans le nouveau contexte des métadonnées bibliographiques.
www.afnor.fr www.bnf.fr

* Sigles utilisés
FRBR : Functional Requirements for Bibliographic Records
FRAD : Functional Requirements for Authority data
FRSAD : Functional Requirements for Subject authority data
IFLA : International Federation of Library Associations
RDA : Resource Description and Access
RDF : Resource Description Framework
VIAF : Virtual International Authority File
W3C : World Wide Web Consortium

Fusion en Lorraine

LE SCD de l'UDL*

La fusion des universités de Lorraine est à la fois un défi et une chance pour les quatre services communs de la documentation de :

- l'Institut national polytechnique de Lorraine (INPL), présidé par François Laurent ;
- l'université de Metz – Université Paul-Verlaine (UPVM), présidée par Luc Johann ;
- l'université Nancy-I – Université Henri-Poincaré (UHP), présidée par Jean-Pierre Finance ;
- l'université Nancy-II, présidée par Martial Delignon.

Un défi car il faut penser un service commun de la documentation unique dans un cadre encore en construction ; une chance car cela oblige à porter un regard plus distant sur les fonctionnements actuels.

Vers un SCD unique

La fusion des quatre universités lorraines en une structure unique, «université de Lorraine », implique de considérables bouleversements structurels, organisationnels et fonctionnels. Courant 2012, **il n'existera donc plus qu'un seul SCD lorrain regroupant environ 250 agents, assurant près de 3,5 millions d'euros de dépenses documentaires et comprenant 20 bibliothèques intégrées réparties sur 10 villes de Lorraine…**

Bien qu'entretenant des liens forts depuis longtemps, les quatre SCD actuels ont cependant des modes de fonctionnement et d'organisation très différents. En plus des groupes de travail thématiques, un groupe « Gouvernance du SCD lorrain » a été constitué afin d'établir un état de l'existant mais également et surtout de proposer un futur système de fonctionnement opérationnel et efficient, à la fois pour les usagers et pour les personnels. Cette démarche complexe mais passionnante est portée par les directeurs et directeurs-adjoints des SCD et accompagnée par une consultante interne, spécialisée en gestion du changement et qualité. Elle devrait aboutir à l'automne 2011 sur une proposition d'organisation originale et innovante.

OPAC lorrain

Un groupe de travail a été constitué avec des représentants des SCD et des centres de ressources en informatique (CRI) ; il est à noter que l'implication et la participation des CRI ou des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) dans les différents projets des SCD est quasi systématique depuis plusieurs années. Le groupe de travail a une mission qui est l'étape préalable à la mise en place d'un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) commun. Ainsi deux hypothèses ont été envisagées :

1 utiliser le plus robuste des 4 SIGB existants comme SIGB commun,

2 mettre en place un OPAC (Online Public Access Catalog) déporté.

C'est cette dernière solution qui a été retenue.

Cette solution présente l'avantage d'être hébergée et peu coûteuse. Elle répond correctement aux exigences techniques et aux améliorations préconisées au départ, et satisfait les quatre SCD par le peu d'investissement humain et financier qu'elle nécessite.

La proposition repose sur une brique logicielle pour la recherche fédérée (Pazpar2) et une interface de consultation développée en fonction de nos besoins. Cette interface de consultation est composée de pages statiques et de pages dynamiques entièrement paramétrables et dont nous acquérons la maîtrise de mise à jour. La partie « recherche fédérée » est également paramétrable afin de permettre de réaliser des opérations de tri, de fusion, de classement, de génération de facettes ; elle est capable d'interroger plusieurs centaines de cibles simultanément. Elle a la particularité d'être intégrable dans des outils existants. Elle dispose de connecteurs permettant d'interroger des sources de natures différentes comme une archive ouverte, des bases SQL (*Structured Query Language*)…

Cette solution hébergée (pas de maintenance logicielle) permet toute la flexibilité nécessaire pour faire la transition entre la situation actuelle et une réinformatisation de grande ampleur au niveau de l'UDL.

Elle a le mérite de ne pas exiger d'investissement humain autre que celui de la conception initiale et des éventuelles modifications (les CRI ne sont pas sollicités !), et le mérite d'être un investissement financier raisonnable et accessible.

La mise en place est en cours à l'adresse suivante : http://lorraine.tamil.fr.

Vers un SIGB unique

À ce jour les quatre établissements utilisent trois SIGB distincts. L'objectif du groupe de travail est d'étudier la migration de tous vers un SIGB unique.

La première phase des travaux consiste en l'étude des systèmes d'information documentaire et des organisations respectives. Ce travail préalable primordial est au cœur de tous les échanges.

La seconde phase, actuellement en cours, consiste en la réalisation d'un « cahier des souhaits pondérés » visant à mettre en évidence les fonctionnalités attendues par le futur SIGB.

La troisième phase consistera à définir un choix stratégique parmi les options suivantes :

- utilisation d'un des 3 SIGB existants,
- utilisation d'un autre SIGB propriétaire,
- utilisation d'un SIGB répondant aux spécificités des logiciels libres.

Ce choix sera fortement influencé par la qualité des offres actuellement disponibles.

La dernière phase consistera bien évidemment à migrer les SIGB actuels vers le SIGB retenu. Une attention toute particulière sera accordée à la formation des agents des différentes structures.

Archive ouverte Thèses électroniques

Les réflexions sur la valorisation de la production scientifique des universités lorraines ont abouti en 2010 avec l'installation et le paramétrage du logiciel ORI-OAI (Open Archives Initiative) qui devient l'outil principal de traitement des thèses de doctorat des quatre universités mais aussi des thèses d'exercice et, progressivement, des mémoires (master, ingénieurs, et filières médicales).

Place Stanislas à Nancy
Photo Nathalie Lastakowski



Baptisée PÉTALE** (Publication et travaux académiques de Lorraine), la plateforme de diffusion des thèses et mémoires de l'UDL a été officiellement lancée le 11 février 2011, offrant pour commencer un total de près de 2 000 documents librement accessibles en ligne. Ce premier jalon dans la diffusion de la production universitaire devrait être suivi dans les prochains mois par la mise en place d'un outil de dépôt et de diffusion des publications scientifiques. Cette nouvelle étape, préparée par un groupe de travail allant au-delà des SCD, s'inspire de l'exemple de l'université de Liège. À ce titre, l'archive ouverte de l'université de Lorraine visera à recueillir l'ensemble des publications des enseignants-chercheurs (articles, communications...) de l'UDL. La politique de dépôt envisagée rappelle en outre le principe d'un dépôt unique et l'impératif d'une connexion forte du futur outil avec la plateforme de dépôt HAL (Hyper article en ligne). La mise en production est prévue dans le courant de l'année 2012.

Documentation électronique

Un travail est mené sur la documentation électronique, afin de rationaliser des abonnements et des achats concernant désormais le public des quatre SCD. La documentation électronique fait déjà l'objet d'une concertation entre les SCD des universités de Nancy, et certains abonnements, qui intéressent plusieurs SCD, ont été pris conjointement par les universités. La fusion des universités de Lorraine impose de repenser à la fois le contenu et le périmètre des abonnements et des achats de documentation électronique, au vu des besoins et de l'usage actuel en la matière. Ce travail d'analyse s'accompagne en outre d'une étude de l'impact financier du changement de périmètre de la documentation électronique.

« L'université de Lorraine »

Le projet de décret créant cette future université lui prévoit un statut de grand établissement.
http://vers.univ-lorraine.fr

Par ailleurs, et pour permettre une exploitation optimale de ces ressources, une réflexion est menée sur deux services : d'une part l'installation d'un résolveur de liens pour l'ensemble de la documentation électronique du SCD de la future université de Lorraine, en remplacement de l'outil du SCD de l'université de Metz et de l'outil commun des SCD des universités de Nancy, et d'autre part l'adoption d'une solution commune pour l'accès à distance aux ressources numériques ; là encore, le travail d'harmonisation des solutions techniques déjà accompli (le même outil est utilisé en commun par les SCD des universités de Nancy, et équipe également le SCD de l'université de Metz) nous donnera un point de départ solide.

La formation des doctorants

Le plan de formation proposé, qui a démarré dès les premières semaines de l'année 2011, s'appuie sur les dispositifs précédemment en place dans les différentes universités et se veut le plus modulaire possible. Le doctorant peut choisir, en fonction de son temps et de ses besoins, dans un panel de quinze séances courtes, allant d'une heure à une journée au maximum. Ces séances sont regroupées en huit compétences, parmi lesquelles :

- optimiser sa recherche sur Internet,
- trouver des articles scientifiques en ligne,
- trouver des brevets en ligne,
- gérer sa documentation,
- connaître l'environnement de la publication scientifique...

Des parcours transversaux sont également proposés. Le second semestre de l'année universitaire 2010-2011 constituera un galop d'essai de ce nouvel outil. Hasard du calendrier, cette première édition d'un plan de formation commun bénéficiera de la mise en place de Platine, une base de données UDL sur la formation des doctorants visant à coordonner et promouvoir les offres existantes.

Réflexion qualité

Le groupe de travail Qualité vise à promouvoir et développer la réflexion des SCD, qui porte sur les usagers, l'adéquation des services rendus et l'opportunité de services nouveaux.

- L'enquête LibQUAL+ est le premier levier. Elle nous permettra de disposer d'une évaluation de nos services. De plus, nous en attendons une ouverture aux perceptions des usagers, afin de mieux les satisfaire. L'objectif est aussi de disposer avant la fusion d'une photographie de nos publics dans leurs diversités. Cela nous permettra d'effectuer des comparaisons à la suite de la fusion.
- Le second levier du groupe de travail consiste à proposer des solutions en termes organisationnels. Dans la perspective de la fusion, il est nécessaire d'identifier clairement nos atouts et nos faiblesses respectifs, ce afin de réussir l'harmonisation de nos pratiques et de nos valeurs. Si l'un des enjeux majeurs, en interne comme en externe, de la réussite de la fusion réside dans notre capacité à produire de l'information de qualité, le groupe de travail Qualité entend y contribuer.

L'ensemble des réflexions menées depuis la création de ces différents groupes de travail et la validation prochaine des solutions qu'ils auront préconisées feront du futur service commun de la documentation de l'université de Lorraine un organisme d'emblée opérationnel, doté d'outils performants, à l'heure pour l'échéance de janvier 2012, prêt à faire face aux défis du monde universitaire à venir.

C. Balliet, S. Deville
B. Job, A.-P. Parret

www.inpl-nancy.fr
SCD de l'Institut national polytechnique de Lorraine (INPL) dirigé par Bertrand Job
bertrand.job@inpl-nancy.fr
www.univ-metz.fr
SCD de l'université de Metz – Université Paul-Verlaine (UPVM) – dirigé par Sylvie Deville
sylvie.deville@scd.univ-metz.fr
www.uhp-nancy.fr
SCD de l'université Nancy-I Université Henri-Poincaré (UHP) – dirigé par Anne-Pascale Parret
anne-pascale.parret@uhp-nancy.fr
www.univ-nancy2.fr
SCD de l'université Nancy-II dirigé par Christine Balliet
christine.balliet@univ-nancy2.fr

* **LE** service commun de la documentation de l'université de Lorraine
** http://petale.univ-lorraine.fr/index.html

Actualité

L'actu de l'ADBU

Le conseil d'administration de l'ADBU*, l'Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation, s'est réuni quatre fois entre décembre 2010 et février 2011, pour travailler notamment sur cinq dossiers.

1 Le congrès annuel 2011

Le congrès aura lieu du 15 au 17 septembre, à Vannes, au Palais des Arts. Le thème de la journée d'études, en cette année de plan licence bis, sera : « *Pédagogie universitaire et documentation* ».Le CA du 11 février s'est d'ailleurs tenu à Vannes en compagnie des collègues du service commun de la documentation de l'université de Bretagne Sud, organisateurs du congrès.

2 Le séminaire de lancement des commissions thématiques

Le séminaire s'est déroulé le 8 février à Lyon : pédagogie et documentation, recherche et documentation, pilotage, évolution des métiers ont fait l'objet des premiers travaux de la quarantaine de collègues impliqués, en plénière puis en ateliers. Les résultats de la journée ont été diffusés dernièrement sur adbu-forum.

3 La rénovation du site web

La rénovation est lancée, sous la houlette conjointe de Grégory Miura et Pierre-Yves Cachard : plus simple d'utilisation, plus aisément et fréquemment mis à jour, le site web sera le premier élément visible d'une réflexion que le cahier des charges élargit à l'identité visuelle de l'association.

4 L'étude sur les Learning Centres

L'étude commanditée par la MISTRD est lancée – Dominique Wolf, Yann Marchand et Marc Martinez en livreront les conclusions lors du congrès de Vannes. Sans s'attarder sur les aspects liés à la construction ou à la rénovation des espaces, sujet déjà largement traité par ailleurs, il s'agira – à partir d'exemples européens sélectionnés – de proposer des modèles possibles de fonctionnement et de gouvernance pour des équipements au sein desquels sont appelés à collaborer et cohabiter des professions et filières peu coutumières du fait jusqu'à présent : bibliothécaires, enseignants, spécialistes des TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation), informaticiens. L'insertion de ce type d'équipements dans le tissu institutionnel des différents sites universitaires (PRES de site ou régionaux, regroupements d'établissements, etc.) et leur articulation avec les chantiers structurant le paysage national (pôles d'excellence, opération campus, investissements d'avenir) seront au cœur de l'étude.

5 L'ADBU a pris une part active à la réflexion sur l'évolution du paysage de la formation continue, notamment à travers les réunions du groupe de travail sur le réseau des CRFCB (centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation). Égalité d'accès des collègues à une offre de formation continue de qualité, maintien des préparations aux concours, renforcement des collaborations entre les différents acteurs du secteur (CRFCB, URFIST (Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique), Enssib, établissements, ministère) sont les lignes directrices de notre contribution au débat.

*** ADBU**
Association des **d**irecteurs et des personnels de direction des **b**ibliothèques **u**niversitaires www.adbu.fr
Présidence : Dominique Wolf dominique.wolf@univ-lyon1.fr

L'agenda de l'AURA

L'AURA*, nouveau site, nouveau logo, communiquons !

Lors des élections du bureau de l'AURA, l'association des utilisateurs des réseaux de l'ABES, en mai 2010, notre première préoccupation a été de réfléchir à une communication que nous voulions plus dynamique, entre les membres de l'association et le conseil d'administration. C'est pour cette raison que nous vous proposons un site web renouvelé, que nous vous invitons à découvrir.

Reflet de la nouvelle organisation que le conseil d'administration a souhaité mettre en œuvre lors de ce mandat, le site web présente la liste des dossiers qui lui ont été confiés et leurs référents au sein du conseil dans son ensemble.

Ces référents ont pour rôle le pilotage du dossier et le suivi des réunions d'instruction. Ils vous solliciteront aux étapes de validation ; n'hésitez pas à vous adresser à eux si vous souhaitez intervenir dans l'avancée d'un dossier ou obtenir une précision.

Le conseil d'administration de l'AURA s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle configuration en décembre 2010 et a proposé une feuille de route qui reflète la priorisation des dossiers pour l'année 2011.

Les sujets principaux retenus, sans être exclusifs, sont les suivants :

- le PEB, pour lequel l'AURA proposera une version de la charte pour les utilisateurs et l'accompagnement à l'évolution de SUPEB (paiement en ligne et plateforme de dématérialisation) ;
- NUMES, dont l'AURA propose de faire un bilan d'utilisation et de participer à la refonte de cet outil ;
- le dossier du référencement des e-books et des ressources électroniques, en lien avec le projet d'ERMS (Electronic Records Management System) de Couperin ;
- l'organisation de la prochaine journée d'études de l'AURA ;
- la participation à l'élaboration du projet d'établissement de l'ABES, sur lequel nous serons sollicités au printemps.

La présentation des nombreux projets que l'AURA doit traiter ne doit pas fermer la porte à vos propositions, idées et suggestions pour faire évoluer les problématiques autour du catalogue et des réseaux. Exprimez-vous ! Nous nous efforcerons de représenter vos intérêts, vos idées et de défendre vos positions.

S. M.

Lors de votre connexion au site, vous découvrirez une enquête en ligne. Elle nous permettra de recueillir vos avis sur le traitement des dossiers en cours, sur ceux qui vous paraissent prioritaires, et vos suggestions sur de nouveaux thèmes de travail. L'analyse de cette enquête servira de base au débat que nous souhaitons avoir avec vous lors des prochaines journées de l'ABES.

*** AURA**
Association des **u**tilisateurs des **r**éseaux de l'**A**BES
aura@listes.univ-paris3.fr
http://www.aura-asso.fr/
Présidence : Sophie Mazens sophie.mazens@univ-paris12.fr



Mission « Thèses » : vision d'ensemble

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est recentré sur ses missions de pilotage stratégique. Appelé à devenir « une administration de mission, stratège, innovante, transparente », il a transféré ses activités opérationnelles à d'autres opérateurs, dont l'ABES. Dans le cadre de cette démarche, les activités relatives aux thèses ont été listées et classées en trois catégories.

1 Les activités transférées intégralement à l'ABES

Figurent notamment dans cette catégorie : la gestion et la modernisation du fichier central des thèses, la formation professionnelle et des usagers, la normalisation et les standards documentaires relatifs aux thèses (dans le cadre du transfert de l'ensemble de la mission « normalisation » du MESR à l'ABES).

2 Les activités ou dossiers délégués à l'ABES en collaboration avec le MESR

Se trouvent dans cette catégorie la mise en place d'une politique de valorisation et de diffusion des thèses électroniques, le portail des thèses (la partie technique et fonctionnelle est assurée par l'ABES, conformément aux recommandations d'un comité décisionnel et opérationnel composé d'acteurs politiques dont le MESR), le conseil lors de la mise en place ou de la réorganisation de services, la réalisation, mise à jour et hébergement de divers documents de référence (formulaire de dépôt de la thèse, guide du doctorant…).

3 Les dossiers qui restent du ressort du MESR

Il s'agit de dossiers qui relèvent du pilotage politique : tutelle des partenaires impliqués dans la diffusion ou valorisation des thèses (ateliers nationaux de reproduction des thèses, presses universitaires), questions juridiques (relatives à la propriété intellectuelle en particulier).

La « mission thèses » dévolue à l'ABES depuis septembre 2010 n'est donc pas liée à une application en particulier (Star, Sudoc, FCT, futur portail des thèses…) mais s'exerce à un niveau stratégique. Il s'agit en effet d'avoir une vision d'ensemble afin de :

- mettre en œuvre la politique générale décidée par le MESR (*via* la Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire – MISTRD) avec les partenaires sur la gestion des thèses ;
- travailler avec les partenaires extérieurs (déjà identifiés ou à venir, du domaine public ou privé…) ;
- assurer la liaison avec le ministère pour les fonctions qui n'ont pas (ou pas intégralement) été transférées (questions sur le droit d'auteur et le droit de l'information…).

S'il exerce surtout un rôle de coordination, le conservateur responsable à l'ABES de la « mission thèses » travaille avec les autres agents de l'ABES, chargés du niveau opérationnel et répartis dans les départements et les pôles : responsables fonctionnels des applications et des projets, personnes en charge de l'animation et de la gestion des réseaux, et du suivi des (méta)données.

Anne-Laurence Mennessier

Mission « thèses » theses@abes.fr
mennessier@abes.fr

Des chiffres & des lettres au 1er trimestre

Catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur

Au 15 février, on comptait 222 570 composants publiés dans Calames.

http://www.calames.abes.fr

Numérisation des manuscrits de l'enseignement supérieur

Numes, inventaire en ligne des corpus numérisés et des projets de numérisation des établissements et organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche, est cogéré par l'ABES et le TGE Adonis – très grand équipement pour l'accès unifié aux données et aux documents numérisés en sciences humaines et sociales.

Du 1er décembre 2010 au 15 février 2011, le catalogue Numes a reçu 2 240 visites.

Le catalogue comptait, au 15 février, 145 corpus numérisés.

http://www.numes.fr

Signets des universités

Les signets des universités, catalogue de ressources web, sont gérés par l'ABES et le CERIMES, Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur.

- Visites du 1er janvier au 28 février 2011 : 8 107
- Nombre de signets au 1er mars : 2 502

http://www.signets-universites.fr

Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche

Du 1er au 28 février, 865 nouvelles thèses ont été validées et 12 établissements supplémentaires étaient en production.

Au 1er mars

- Nombre total de thèses validées et archivées : 3 776
- Établissements en production : 51

https://stp.abes.fr/node/3?origine=STAR

Système universitaire de documentation

État de la base au 1er mars 2011

- Nombre de notices bibliographiques localisées : 9 955 283
- Nombre de notices d'autorité : 2 287 210
- Nombre de localisations : 32 055 539

État de l'activité du 1er février 2011 au 1er mars 2011

- Nombre de recherches par l'interface web : 1 266 589
- Nombre de connexions professionnelles : 107 000
- Nombre de demandes de prêts : 16 386
- Nombre de demandes de prêts satisfaites : 13 773

http://www.sudoc.abes.fr
https://stp.abes.fr/node/3?origine=webstats

La bibliothèque : un enjeu et un ciment...

fondation maison des sciences de l'homme

Sous le titre Les cerveaux font leurs cartons, Béatrice Gurrey raconte le fauteuil de Braudel, un manuscrit de François Furet, les candidats au Collège de France ; ou comment une page de la vie intellectuelle française se tourne, avec le déménagement de la Maison des sciences de l'homme du boulevard Raspail, après quarante-six ans de présence dans le 6e arrondissement, à l'avenue de France, dans le 13e. « Au Raspail, on n'entendra plus l'écho assourdi des batailles homériques sur la bibliothèque*, un enjeu et un ciment, la première chose qu'ils ont déménagée »...
Le Monde, 18 décembre 2010

www.msh-paris.fr
Le Monde www.lemonde.fr

* La nouvelle adresse de la bibliothèque au 2e étage de l'immeuble Le France
190-198 avenue de France 75013 PARIS

Naissance d'Universcience

La Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte ont uni leurs compétences pour donner naissance à **Universcience**, nouvel établissement public de diffusion de la culture scientifique et technique.

Claudie Haigneré a été nommée (16.2.2010) présidente de l'EPPDCSI – Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences.

www.universcience.fr



Agenda

Avril

Le 5 Le CA et le CS de l'ABES

Le conseil d'administration de l'ABES, présidé par Jean-Pierre Finance, président de Nancy-I, et son conseil scientifique, présidé par Laurent Romary, directeur de recherche à l'INRIA, se réunissent pour un séminaire commun, à Paris, dans les locaux du ministère de la culture et de la communication.
Ce séminaire est consacré à la préparation du projet d'établissement 2012-2015 de l'ABES.

Du 11 au 13 Global Council à Dublin

La réunion générale, annuelle, du conseil d'OCLC (Online Computer Library Center) a lieu aux USA, à Dublin (Ohio).

http://www.oclc.fr

Mai

Les 2 & 3 L'anniversaire de RERO

RERO, pour réseau romand, premier réseau de bibliothèques scientifiques, publiques et patrimoniales de Suisse occidentale, fête ses 25 ans en mai 2011.

http://www.rero.ch

Du 16 au 19 Les assises du CSIESR

Les assises du CSIESR (Comité des services informatiques de l'enseignement supérieur et de la recherche) se tiennent dans les Bouches-du-Rhône, à Pont Royal.

www.csiesr.fr

Les 18 & 19 I-expo

Le congrès ***I-expo 2011*** se veut au cœur des réseaux de l'économie numérique ; i-expo est un rendez-vous majeur pour les acteurs du marché de l'information et de la connaissance, organisé par le GFII, Groupement français de l'industrie de l'information, et Spat. Le programme du congrès est défini par un comité scientifique, composé de professionnels, de chercheurs et d'experts, présidé cette année par Bernard Benhamou, délégué aux usages d'Internet.
Raymond Bérard fait partie du comité scientifique d'I-expo.

http://www.i-expo.net/index.php

Du 17 au 20 IC à Chambéry

IC 2011, ce sont les XXIIes journées francophones d'ingénierie des connaissances ; elles sont organisées chaque année sous l'égide du Gracq – Groupe de recherche en acquisition des connaissances.

http://ic2011.liris.cnrs.fr/

Le 19 La « Journée des CR »

La réunion des centres régionaux du Système universitaire de documentation pour les publications en série (CR du Sudoc-PS) a lieu tous les ans à Montpellier dans les locaux de l'ABES.



Fontaine à Montpellier
Photo : J. Faïta-Hugues

Les Journées ABES

Les Journées ABES se déroulent au Corum de Montpellier en mai cette année les mardi et mercredi 17 & 18

Au programme

- Conférence inaugurale
  Linked Open Data *: opportunités et défis*
  Makx Dekkers, consultant indépendant (Gestion d'information et projets internationaux)
  http://www.makxdekkers.com/index.html
- Michel Marian, chef de la MISTRD - Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire au MESR
- Raymond Bérard, directeur de l'ABES
  ABES 2015

- Eric van Lubeek, directeur général d'OCLC in EMEA – Europe, Moyen-Orient, Afrique
  L'évolution d'OCLC à long terme et le WMS (Web scale Management System)
- Jason Phillips, directeur associé, JSTOR
  La bibliothèque à la rencontre de l'utilisateur*, ou comment dévoiler les services de découverte locaux par une meilleure intégration des ressources électroniques essentielles*

- Actualités et projets de l'ABES
- Philippe Le Pape
  Le point sur le choix des futures règles françaises de catalogage
- Jean-Pierre Finance, président de l'université Nancy-I président du CA de l'ABES
- Serge Bauin, directeur de l'information scientifique et technique du CNRS

- Les réseaux étrangers

Au Danemark : le prêt entre bibliothèques
Le partage des ressources au Danemark, ou pourquoi les Danois sont les plus heureux au monde
Poul Erlandsen - Bibliothèque royale de Copenhague

En Italie : les règles de catalogage
Le nouveau code de catalogage italien REICAT (Regole italiane di catalogazione) : applications et dispositions dans le cadre du catalogue collectif SBN (Servizio Bibliotecario Nazionale)
Cristina Magliano - Istituto centrale per il catalogo unico (ICCU)

En Europe : DART-Europe
Un portail pour les thèses européennes de recherche
Paul Ayris - président de LIBER, directeur des bibliothèques de l'UCL (University College London)

Ateliers

1 Sudoc, Calames, theses.fr et le web de données
Yann Nicolas

2 Patrimoine : numériser et mutualiser
Jean-Marie Feurtet
Paul Bertrand & Gilles Kagan, IRHT : institut de recherche et d'histoire des textes (CNRS)
Sophie Lesiewicz, BLJD : bibliothèque littéraire Jacques-Doucet (INHA)

3 Carte blanche à l'AURA
Sophie Mazens

4 ERMS, Couperin & Sudoc : état des lieux, pistes, questions autour des ressources en ligne
Benjamin Bober
André Dazy, consortium Couperin
Bérangère Warneck, service commun de la documentation de l'université Paris-V

5 Intégrer IdRef dans les applications documentaires de votre université : pourquoi ? comment ?
Yann Nicolas

6 Dans les coulisses de l'ABES
André Hillaire, Pierre Maraval, Stéphane Rey, Mireille Teissèdre

Sessions

- *Les trois applications du projet portail des thèses*
  Aurélien Charot & Isabelle Mauger Perez
- Retours d'expériences innovantes

1 *Isidore : un accès aux contenus numériques de la recherche en sciences humaines et sociales*
Stéphane Pouyllau - TGE Adonis

2 *Facebook : un ami qui vous veut du bien*
Nicolas Alarcon & Nathalie Clot
SCD de l'université d'Angers

3 *Le projet de plateforme de diffusion du PRES Sorbonne-Paris-Cité*
Mathieu Andro - Bibliothèque Sainte-Geneviève

Tutoriels

1 **Exports** à la demande : principes, méthodes, évolutions
Ilhem Addoun Poliakow & Fabien Bénistant

2 **IdRef** : un nouvel accès aux autorités Sudoc
Claude Oulion & Christophe Parraud

3 **Star** : trucs et astuces pour une meilleure utilisation
Aurélien Charot & Marianne Giloux

- Mélanie Villenet-Hamel, directrice de la médiathèque départementale de l'Hérault, aura « le dernier mot ».

.../...



Agenda

.../... Mai

Du 24 au 27 QQML en Grèce



QQML : Qualitative and Quantitative Methods in Libraries

Le III[e] colloque international sur les méthodes qualitatives et quantitatives (QQM) a lieu à Athènes. Les QQM ont pour objectif l'évaluation et l'amélioration des services, la mesure de l'efficacité fonctionnelle et de l'efficience. Elles permettent de prendre des décisions sur l'allocation des fonds et sur les alternatives financières. Le développement systématique de la gestion de la qualité dans les bibliothèques a besoin d'un cadre détaillé, de normes de gestion de la qualité, d'indicateurs de mesure, de règles de fonctionnement...

http://www.isast.org

Le 27 Des Québécois à l'ABES

Le voyage d'études des Québécois est organisé par l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, en partenariat avec l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), l'ASTED, les bibliothèques publiques du Québec, le CIFNAL, le ministère de la culture et de la communication du Québec. La visite à l'ABES s'inscrit dans ce voyage, qui est aussi un cours itinérant, aux objectifs multiples, dont le premier est de comparer le fonctionnement global des bibliothèques en France et au Québec ; l'idée est d'introduire dans la gestion des bibliothèques au Québec les processus, méthodes et outils les plus intéressants étudiés en France.

Juin

Du 29 mai au 2 juin ESWC à Héraklion

ESWC : Extended Semantic Web Conference

En 2011, en Grèce, il s'agit du VIII[e] colloque sur le web sémantique étendu.

http://www.eswc2011.org/

Du 29 mai au 2 juin ISKO à Toronto

ISKO C-US, International Society for Knowledge Organization : Chapter for Canada and United States, met sur pied le III[e] symposium nord-américain sur l'organisation de la connaissance.

http://iskocus.org

ISKO-France est une association savante loi 1901.
Son VIII[e] colloque international, ***Stabilité et dynamisme dans l'organisation des connaissances***, se tient à Lille les 27 & 28 juin.

Du 23 au 25 L'ABF à Lille

L'ABF, l'Association des bibliothécaires de France, réunit son LVII[e] (57[e]) congrès national à Lille, sur le thème des « Bibliothèques au défi de la communication ».

www.abf.asso.fr

Du 29 juin au 2 juillet LIBER à Barcelone

LIBER, la Ligue des bibliothèques européennes de recherche, tiendra son colloque annuel à Barcelone.

UPC : Universitat Politècnica de Catalunya
http://bibliotecnica.upc.edu/LIBER2011/

Thème
Préparer l'Europe pour 2020 : le rôle des bibliothèques pour la recherche, l'éducation et la société

Août

Du 9 au 12 L'AIFBD en Martinique

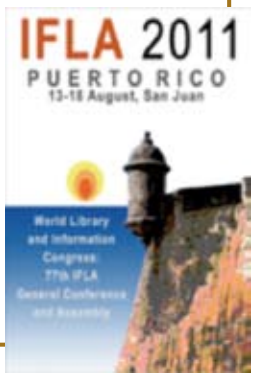
En l'intitulant « Francophonies, bibliothèques et développement durable », l'AIFBD, l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes, organise, à l'université des Antilles et de la Guyane, son deuxième congrès mondial ; c'est un colloque satellite du congrès de l'IFLA et en coopération avec sa section Préservation et conservation.

http://www.aifbd.org

Du 13 au 18 L'IFLA à Puerto Rico

Le congrès de l'IFLA a lieu traditionnellement chaque année dans différentes parties du globe.
En 2011, il se tiendra à Puerto Rico, à San Juan, sur le thème de « l'intégration, de l'innovation et de l'information pour tous », ou Les bibliothèques au-delà des bibliothèques.

www.ifla.org



Arabesques ISSN 1269-0589 sur papier & ISSN 2108-7016 sur le web

Direction de la rédaction : Sylvette Salvit salvit@abes.fr

Comité de rédaction

F. Bénistant - M. Castillo - J. Faïta-Hugues - L. Kerambellec - O.-J. Kosinski - M.-P. Roux - S. Salvit

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

✆ 04 67 54 84 10 04 67 54 84 14 http://www.abes.fr

Directeur de la publication
Raymond Bérard
ABES BP 84308
227 avenue Professeur-Jean-Louis-Viala
34193 MONTPELLIER CEDEX 5

Pure Impression ✆ 04 67 15 66 00 - Ce document est imprimé avec des encres végétales sur du papier blanchi sans chlore.